

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TEXTES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 3 novembre 1987

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. ANDRE BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).**
- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5259).

Affaires sociales et emploi (suite)

MM. Roland Carraz,
Henri Bayard,
M^{me} Christiane Mora,
M. Jean-Claude Cassaing,
M^{mes} Yann Piat,
Edwige Avice,
MM. Gilbert Barbier,
Emile Zuccarelli,
Michel de Rosiolan,
Jean-Yves Le Déaut.

M. le président.

Mmes Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille ; Georgina Dufoix.

MM. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale ; Edmond Hervé.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour (p. 5282).**

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi, du ministère chargé de la santé et de la famille et du secrétariat d'Etat chargé de la sécurité sociale.

Hier soir l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, je voudrais vous entretenir de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, dont tout le monde convient qu'elle constitue une priorité nationale. Il y a donc, au moins au niveau des discours, consensus sur ce dossier, mais, au-delà des mots, c'est la politique que vous nous proposez, plus que votre intention personnelle - que je ne mets pas en doute - qui permet de juger de la réalité de cette priorité.

Ma conviction est que l'effort insuffisant consenti par le Gouvernement n'est pas à la hauteur des besoins, pour deux raisons : votre budget cache mal des objectifs politiques immédiats ; il ne répartit pas justement l'effort entre l'Etat et les collectivités locales.

Chacun peut constater que, à l'approche de l'élection présidentielle, vous faites tout pour réduire les statistiques du chômage et que vous organisez un parking-formation où les chômeurs attendront le passage des échéances électorales, M. Collomb l'a remarquablement démontré hier soir à cette tribune.

De plus, vous faites injustement porter aux collectivités locales le poids de votre politique en désengageant l'Etat au moment même où son impulsion serait pourtant décisive et encourageante pour ceux qui, sur le terrain, œuvrent véritablement pour la formation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En fait, vous ne concevez la formation professionnelle des jeunes qu'en termes d'indice. Vous annoncez 250 000 stages T.U.C. en moyenne mensuelle au lieu de 208 000 en 1987, ainsi qu'une augmentation substantielle des S.I.V.P. Cet effort serait bien évidemment louable...

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si ça n'était pas moi qui le consentais !

M. Roland Carraz. ... si vous consentiez à assurer le financement après l'élection présidentielle, ce que vous ne pouvez pas faire eu égard aux crédits qui vous sont ouverts.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si j'avais la carte du P.S., ce serait parfait ! Ce n'est pas digne de vous, monsieur Carraz !

M. Roland Carraz. Mais nous aurons l'occasion d'évoquer ce dossier dans d'autres circonstances...

Il s'agit pour le Gouvernement de gonfler artificiellement les statistiques des personnes occupées en orientant un nombre croissant de jeunes vers des formules de moins en moins qualifiantes. C'est un reproche grave que je vous adresse : vous développez de façon préférentielle des formules qui n'accroissent pas la qualification des jeunes demandeurs d'emploi, ce qui est particulièrement regrettable lorsqu'on connaît les enjeux auxquels est confronté le pays. Vous relâchez votre effort en faveur des formations longues et des formations en alternance et vous négligez la recherche de formules de formation plus souples et plus diversifiées.

A ce sujet, je tiens à souligner que vous avez abandonné depuis l'an dernier tout soutien aux entreprises intermédiaires. Il est vrai que nombre d'entre elles en étaient encore au stade expérimental mais je regrette que vous ayez mis en terme à cette expérience. L'entreprise intermédiaire qui a pu se développer sur le territoire de la commune que j'administre a ainsi accueilli, depuis 1985, 300 jeunes gens et jeunes filles, dont 60 p. 100 ont aujourd'hui signé un contrat de travail à durée indéterminée. Cette entreprise emploi actuellement 92 salariés, dispose de son propre service de formation, réalise un chiffre d'affaire annuel de huit millions de francs, ce qui démontre bien qu'il existe, sur le terrain, des entrepreneurs de talent qui seraient prêts à faire avancer les choses et à mettre en place des formules qui nous font aujourd'hui cruellement défaut, c'est-à-dire des structures intermédiaires adaptées entre le marché du travail et les entreprises. Cela permettrait une formation en profondeur mais demande évidemment du temps. Je regrette que vous n'ayez pas porté une attention suffisante à cette initiative, et ce ne sont pas les formules de substitution que vous avez mises en place en 1987 qui permettront les mêmes résultats.

Je déplore également les transferts de charges que vous avez imposés aux collectivités locales. Celles-ci, en particulier les communes, ont un rôle essentiel à jouer dans le bon fonctionnement du dispositif d'insertion sociale. Je pense notamment aux jeunes qui, chaque année, sortent du système éducatif sans formation ; ils sont près de 100 000, et je sais de quoi je parle. Ils interrogent l'ensemble des organismes susceptibles de leur procurer une formation et un emploi et, dans la plupart des cas, ils s'adressent à leur mairie. Beaucoup d'entre elles ont consenti depuis plusieurs années des efforts considérables pour accueillir ces jeunes et leur offrir des services personnalisés.

M. le président. Il faut conclure !

M. Roland Carraz. Je termine, monsieur le président.

Il ne faut pas augmenter davantage les charges des collectivités locales en ce domaine si l'on ne veut pas compromettre la poursuite de leur action. Je regrette, je le répète, qu'au-delà de la première année de fonctionnement des travaux d'utilité collective les collectivités locales doivent financer une part importante de la rémunération et que le volet formation des différents dispositifs d'insertion soit pour l'essentiel à leur charge. Je pense, monsieur le ministre, que vous ne jouez pas suffisamment la carte des collectivités locales...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous venez de dire le contraire !

M. Roland Cerraz. ... alors qu'elles connaissent parfaitement les problèmes, les familles, et qu'elles peuvent vous aider beaucoup dans cette œuvre d'intérêt national, à laquelle nous sommes tous attachés, qu'est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Vous avez privilégié des formules à court terme, des formules peu qualifiantes. Je le déplore. Nous verrons dans quelques mois comment les Français jugeront cette politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je n'ai pas compris ce que vous me reprochiez : est-ce de faire trop ou pas assez appel aux collectivités locales ?

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le président, madame, messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, dans les quelques minutes dont je dispose, je souhaite aborder quatre points se rattachant à l'important budget que nous examinons depuis hier.

Je soulignerai d'abord qu'une information aussi complète que possible sur les divers stages permettant une insertion ou une réinsertion est plus que jamais nécessaire. En effet, les responsables et les élus sont quelques peu déroutés face aux nombreux sigles et appellations qui traduisent des situations fort diverses.

C'est pourquoi l'initiative confiant cette information aux préfets et sous-préfets me paraît devoir être développée et suivie avec régularité et constance. On peut la rapprocher de la décision qui consiste à permettre aux maires d'avoir à nouveau connaissance de la liste exacte de leurs demandeurs d'emploi, liste dont ils ont trop longtemps été écartés alors qu'ils peuvent, grâce à leur connaissance des hommes et du terrain, aider à la solution des difficultés. A meilleure communication, meilleure solution. Rien ne doit être négligé dans un contexte de chômage qui est le souci majeur de nos concitoyens.

Deuxième point : comment ne pas évoquer, à l'occasion des états généraux et du rapport des stages sur la sécurité sociale, en vue des décisions qu'il faudra bien prendre, le problème de la branche famille ? L'U.N.A.F. rappelait récemment, et c'est un souci que je partage, « qu'il ne doit pas être fait d'économies sur la famille et sa politique ».

Est-il utile de rappeler nos soucis face à la situation démographique ? Il n'y a pas à proprement parler de modification de notre pyramide des âges et de notre courbe démographique en 1987, même si l'on assiste à ce qu'il est convenu d'appeler un « léger frémissement ».

Lors de notre discussion sur ces problèmes en 1986, nous étions nombreux à souhaiter qu'une nouvelle étape soit franchie. Qu'en est-il, par exemple, de l'élaboration du statut de la mère de famille ?

La conférence annuelle du 15 décembre prochain sera sans doute pour le Gouvernement l'occasion de préciser de nouvelles actions.

Il est vrai que, pour favoriser la venue d'un troisième enfant, celui qui peut modifier la pyramide, c'est bien sûr des mesures financières et fiscales qu'il faut prendre mais aussi des mesures qui contribuent à améliorer l'accueil de cet enfant, qu'il s'agisse du logement, du mode de garde ou de l'enseignement, car tous ces secteurs déterminent le cadre de vie. Nous sommes tous trop attachés à la valeur de la famille, si importante pour notre pays, pour ne pas vouloir la fonder solidement.

J'en arrive au troisième point, c'est-à-dire au problème de l'adoption.

Très récemment, madame le ministre chargé de la santé et de la famille, vous avez bien voulu répondre à une question écrite que je vous avais adressée sur les difficultés de cette procédure.

Vous rappelez en particulier la loi du 6 juin 1984 et le décret du 23 août 1985 ; en conclusion, vous faisiez état de l'impression qu'ont les candidats à l'adoption d'être dans une situation de soumission face à la procédure. Je ne vous cacherai pas que j'éprouve ce même sentiment car je connais l'incertitude durant de longs mois des couples demandeurs.

Une demande d'adoption, nous le savons bien, ne se fait pas à la légère ; elle est pesée et réfléchie.

Certes, des précautions sont indispensables, dans l'intérêt tant des parents que des enfants. Mais je crois que tout doit être fait pour faciliter cette démarche, qu'il s'agisse de l'enquête indispensable ou de la décision.

N'oublions jamais la joie profonde que peuvent ressentir des parents adoptifs lors de l'arrivée de l'enfant au foyer. C'est une émotion difficile à exprimer, j'en parle en connaissance de cause. Je souhaite que la procédure, certes nécessaire, passe après l'amour qui s'établit entre cet enfant et ses parents.

A ce propos, il faut souligner que, si l'on n'adopte pas pour de l'argent, il serait cependant juste que ces familles puissent bénéficier de l'allocation jeune enfant dans des conditions identiques aux autres familles.

M. Garmeln Gengenwin. Très bien !

M. Henri Bayard. Je terminerai en faisant part des préoccupations des employeurs de personnel de maison ou d'aide à domicile.

Un allègement des charges des employeurs est intervenu à la suite du décret du 27 mars dernier. Il s'agit d'une exonération des cotisations sociales - accidents du travail et allocations familiales - dans la limite de 6 000 francs par trimestre. Les employeurs concernés ne demandent pas d'exonérations particulières, mais seulement celles accordées aux autres donneurs d'emploi. Il ne faudrait pas que des mesures aient pour conséquence d'encourager la fraude fiscale ou le travail au noir.

M. le président. Il faut conclure.

M. Henri Bayard. Je termine, monsieur le président.

Il faut, et cela rejoint mon propos précédent, favoriser la politique familiale.

Ne conviendrait-il pas d'envisager la déductibilité des salaires et de charges, par étapes, en trois ans ? Ce serait une carte à jouer pour résoudre le problème de l'emploi.

Je ne doute pas que, pour permettre la poursuite de l'action déjà bien engagée du Gouvernement, l'ensemble de la majorité vous apporte son soutien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à Mme Christiane Mora.

Mme Christiane Mora. Monsieur le président, madame, messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, dans le domaine de la santé publique, certains événements viennent périodiquement nous rappeler que l'amélioration de l'état de santé de la population est une des missions des pouvoirs publics mais aussi l'une des mesures du progrès social. Lorsqu'on entend évoquer les « grands problèmes de civilisation » de notre époque, il faut se rappeler que l'état de santé de notre population en est un, et permanent, même si nous sommes un pays particulièrement privilégié par rapport à tant d'autres.

On n'en a jamais fini avec les épidémies car, lorsque les plus anciennes régressent, d'autres apparaissent ; et nous savons bien que l'élévation du niveau de vie et de la consommation secrète des maladies nouvelles.

Ce rappel sommaire me conduit à une réflexion sur la politique de prévention sanitaire que traduit le projet de loi de finances.

Je rappelle que la loi du 22 juillet 1983, dans la répartition des compétences, confie à l'Etat une mission de développement de la prévention sanitaire dans la lutte contre les maladies mentales, l'alcoolisme et la toxicomanie, la responsabilité de la santé scolaire et universitaire ainsi que celle du contrôle administratif et technique sur la protection maternelle et infantile et l'hygiène communale.

Plusieurs députés ont déjà dit à quel point est inquiétante la dégradation des moyens dont dispose la médecine scolaire : je n'y reviendrai donc pas. Il faudrait que, tous ensemble, nous nous préoccupions de l'insuffisance de ses moyens, car bien des actions, telle la lutte contre la toxicomanie ou l'abus de tabac, doivent se mener sur ce terrain de prédilection.

Mais la prévention sanitaire, c'est d'abord l'éducation sanitaire de la population en général. Cela signifie que l'Etat doit non seulement se donner les moyens de pouvoir traiter en

permanence les grandes questions d'actualité, les grands fléaux, mais qu'il doit aider à développer l'hygiène sous toutes ses formes, de l'hygiène alimentaire - forme essentielle et encore méconnue de la prévention sanitaire - au dépistage, en privilégiant les secteurs où ce dépistage, bien conduit, sera efficace.

Travail patient et de longue haleine, qui a besoin de la continuité caractérisant l'action de l'Etat, mais qui exige de lui qu'il conçoive sa mission comme un rôle d'impulsion, de soutien et d'aide aux initiatives des collectivités locales et des divers organismes concernés, publics, hospitaliers ou associatifs.

Le Parlement devrait donc se prononcer sur un budget plus cohérent de la prévention, où les financements proposés concerneraient des actions regroupées. Je constate au contraire, sans vouloir me livrer à une polémique outrancière, que subsistent des lignes budgétaires distinctes pour des domaines d'intervention identiques. Ainsi, la lutte contre l'alcoolisme figure aux chapitres 47-13 et 47-14 alors que la lutte contre la toxicomanie est distinguée de celle contre la pharmaco-dépendance.

Nous avons le sentiment de nous trouver non devant un budget de la prévention mais devant des « financements éclatés », si j'ose dire, impression que renforce la décision du Gouvernement de continuer à traiter en 1988 la prévention contre le SIDA comme une action à part, séparée des autres, ce qui est dommageable.

Plutôt que de voir ainsi ces diverses lignes budgétaires enfler ou, plus souvent, désenfler au détriment les unes des autres, nous devrions préférer que soient régulièrement abondés les crédits qui permettent plus de souplesse et une plus grande marge de manœuvre.

J'évoquerai rapidement les trois arguments qui plaident en ce sens.

Premier argument : il n'y a pas d'action continue de prévention sanitaire sans personnel et sans équipements.

Le développement d'actions « au coup par coup » par essence, de grandes campagnes nationales sur tel ou tel thème, n'induit pas le développement des moyens en personnel et en équipements des services extérieurs, et la preuve en est faite dans ce projet de loi de finances pour 1988, ainsi que l'a très bien montré hier mon collègue Guy Béche.

Deuxième argument : le caractère un peu spectaculaire de certaines campagnes nationales de prévention, qui utilisent les médias de masse, choque certains élus ou professionnels de santé. Pour ma part, je vois surtout leurs limites sur le plan éducatif.

Pour être efficaces sur le plan scientifique comme sur le plan social, c'est-à-dire pour entraîner l'adhésion de la population et pas simplement pour attirer son attention, les actions de prévention doivent être adaptées « au terrain » et donc - à mon sens -, décentralisées le plus possible.

• L'objectif d'une meilleure connaissance de l'état de santé de la population est apparu au législateur dans la législature précédente comme décisif, d'où la création des observatoires régionaux de la santé, qui n'ont pas été remis en cause mais qui sont condamnés actuellement à voter péniblement alors que leur statut leur permettrait d'être de véritables pôles de regroupement des efforts régionaux s'ils étaient mieux soutenus.

M. le président. Il faut conclure !

Mme Christiane Mora. Le développement important des crédits régionalisés de prévention me paraît tout aussi porteur d'avenir que celui des actions nationales car il aurait un caractère incitatif vis-à-vis des conseils régionaux et des conseils généraux, qui seraient plus facilement amenés à prendre leur part d'une politique de prévention à laquelle ils seraient associés.

Troisième et dernier argument : la prévention ne s'exerce pas seulement contre les grandes calamités. Il faudrait d'ailleurs s'entendre sur la signification de ce terme.

Faire reculer l'infection par le virus V.I.H., qui peut donner le SIDA exige une action rapide, précise et de grande ampleur, mais les grands fléaux actuels en France restent les cancers et les accidents de toutes sortes. Ainsi, les registres généraux, dans plus de 90 p. 100 des cas, ne permettent pas une enquête exhaustive ni une connaissance fiable des cancers les plus fréquents. Il y a donc urgence, par exemple,

à encourager ou à susciter les initiatives qui permettraient une approche plus exacte et une prévention plus efficace et économe.

Mais, surtout, le développement de la prévention est une action qui ne peut pas être divisée en compartiments bien séparés : les responsables de l'administration et les médecins qui organisent la protection contre le SIDA se trouvent confrontés en même temps à la toxicomanie et aux maladies vénériennes, ou encore à une précarité sociale telle qu'il leur faut en même temps trouver une solution pour des gens totalement dépourvus de protection sociale.

En un mot, - et ce sera celui de la fin, monsieur le président -, la nécessité de faire face à l'extension de l'infection par le virus du SIDA doit nous servir de leçon. L'Etat devrait avoir en permanence les moyens de pouvoir réagir rapidement à une telle situation sans recourir à des financements exceptionnels, surtout si cette méthode est reconduite d'année en année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Cassaing.

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le ministre, le problème de la protection sociale, dans le cadre du budget que vous présentez, nous donne l'occasion de nous arrêter sur une de ces réformes dont vous vous êtes vanté, celle de la formation des médecins.

La réforme du troisième cycle des études médicales devait, selon vous, faire progresser dans notre pays la protection sociale. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a fait quelque bruit, il y a quelques mois, les étudiants en médecine ne partageant pas toujours votre optimisme. Aujourd'hui, cette réforme est en panne. On connaît un projet de texte d'application, mais vous n'arrivez pas à publier le décret.

Je voudrais vous interroger sur ce problème car la place faite aux médecins généralistes et l'organisation des études médicales sont des pièces maîtresses d'une politique de la santé.

Comme à l'ordinaire, les discours sur la réforme des études médicales cachent la réalité des faits.

Contrairement à vos déclarations, il n'y a pas, avec votre réforme, de valorisation de la médecine générale et toutes les décisions prises depuis mars 1986 vont à l'encontre de cette incantation. La plus symbolique de toutes a eu pour objet de supprimer l'internat de médecine générale avec la création d'une sous-classe : les « résidents ».

La qualification même de médecin généraliste a disparu de la loi, en contradiction avec les directives de la Communauté européenne, et ne semble réapparaître que *in extremis* dans les dispositions de textes d'application qui ont tant de mal à être publiés.

C'est ainsi que le projet de décret d'application fixant l'organisation du troisième cycle nous semble révélateur d'un état d'esprit ségrégationniste à l'égard des généralistes. Les modes de passation de la thèse seront différents pour les médecins généralistes et pour les spécialistes. Cette mesure, si elle était maintenue, porterait atteinte à la dignité des praticiens et au titre même de docteur en médecine.

Monsieur le ministre, ceux qui ont obtenu le titre d'interne dans le cadre de la médecine générale, aux termes de l'ancienne loi, garderont-ils ce titre ?

En fait, et grâce à vous, nous allons vers deux catégories de médecins et le texte d'application abordant les problèmes de formation concerne seulement l'internat des spécialités. Les autres, les résidents - le menu fretin -, se contenteront de programmes décidés à l'échelon national. Chaque U.E.F.R. fixera son programme. Dans ces conditions, ne craignez-vous pas que des différences apparaissent dans les formations des futurs médecins généralistes selon les géographies et les lieux d'enseignement ?

Enfin, l'enseignement de la médecine souffre-t-il à ce point de sous-encadrement qu'il ne puisse assurer à l'échelon national le même effort de formation pour tous ?

Contrairement à ce que vous affirmez, avec cette réforme il n'y a pas de promotion de la recherche ! Je ne citerai à cet égard qu'un exemple significatif : la suppression de la filière « recherche » de l'internat. Ce nouveau coup va dans le sens d'une action, menée, hélas ! avec obstination depuis un an et

demi, contre la recherche universitaire. Contrairement à vos intentions, ni la protection sociale ni la qualité de la médecine ne tirent bénéfice de cette réforme inutile.

Comment ne pas mesurer, au-delà du symbole, la gravité de la suppression de la filière d'internat « santé publique » ? Aujourd'hui, et vous le savez, monsieur le ministre, l'enseignement de l'économie de la santé est tout à fait subalterne. Comment, sans un corps de spécialistes de haut niveau de l'économie de la santé, promouvoir auprès des jeunes médecins en formation les idées primordiales pour l'équilibre de la protection sociale, les idées de prévention et d'économie de la santé ? Comment ne pas être inquiet de la qualité de la médecine publique et de la formation des médecins avec la suppression des départements dans les hôpitaux ?

Le retour à l'archaïsme dans les structures hospitalières qui bloquera les regroupements des moyens, qui ne favorisera pas l'intégration de la recherche dans la clinique, marginalise au sein des C.H.U. certaines catégories de médecins - je pense aux praticiens mono-appartenants hospitaliers. Ce retour à l'archaïsme renforce des microfédalités que nous avons bien connues.

Et, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, monsieur le ministre, vous avez présenté cette réforme plus idéologique que pragmatique comme une volonté d'aider la jeunesse. Mais, s'agissant de la formation des médecins, aidez-vous la jeunesse lorsque la politique de rénovation des premiers cycles, qui aurait permis de réduire l'échec universitaire considérable - 80 p. 100 d'exclus au concours d'entrée en médecine - est abandonnée ?

M. le président. Il faut conclure !

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le ministre, aidez-vous les jeunes médecins alors que l'on en revient aux chefs de service, héritage de sinistre mémoire dont nous connaissons les conséquences futures ?

Enfin, que dire de la procédure de la prolongation en sur-nombre qui fige les situations et bloque les promotions ?

Je vais conclure, monsieur le président, comme vous m'y invitez.

Toute cette politique de formation des médecins est une politique de fermeture, alors qu'il faudrait pratiquer l'ouverture : ouverture de la médecine sur le monde économique et social, au lieu de favoriser une médecine d'aquarium ; ouverture entre une médecine générale confrontée au quotidien et une médecine de spécialités, hospitalière ou non, confrontée à l'exception ; ouverture entre la médecine de soins et celle de prévention ; ouverture permettant à la médecine générale d'accéder à un approfondissement des connaissances par le biais d'une formation continue mieux organisée et promotionnelle ; ouverture entre les différentes professions de santé en facilitant des passages et en favorisant le travail d'équipe plutôt que la subordination ; ouverture, enfin, sur l'espace européen, auquel il faut se préparer dans un esprit de conquête et non de frilosité.

Je ne peux que me féliciter de constater que les textes d'application de la réforme du troisième cycle ne sont pas publiés. Ainsi, cette réforme malvenue ne sera pas applicable à cette rentrée universitaire. Que la formation des médecins généralistes soit devenue la salle d'attente des spécialités, voilà une raison de plus, monsieur le ministre, de ne pas approuver votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Yann Fiat.

Mme Yann Fiat. Madame le ministre, il y a moins d'une semaine, vous déclariez dans cet hémicycle : « La politique familiale est absolument essentielle car la famille est aujourd'hui la valeur et la vigueur de la nation de demain. Nous nous battons ensemble pour la préserver. »

Ce projet et vos propos sont certes tout à fait louables, mais si, comme vous l'affirmez, la politique familiale est « absolument essentielle », c'est tout de suite qu'il faut se battre pour la promouvoir et non dans quelques mois comme vous l'annonciez mercredi dernier.

Le même jour, vous avez déclaré : « Nous envisageons de créer un statut social de la mère de famille. Les mesures seront annoncées avant la fin de l'année. »

Vous avez dit « annoncées », mais quand pourront-elles être appliquées ?

Promettre, toujours promettre, ce n'est pas ce qu'attendent les familles françaises qui, au demeurant, ont déjà pu juger la politique familiale que vous avez mise en place depuis plus d'un an. Car si certaines de vos mesures vont dans le bon sens, elles restent bien discrètes et ne provoquent pas vraiment le sursaut indispensable qui encouragerait la naissance du troisième enfant.

Il y a donc urgence, madame le ministre. La politique familiale de la France ne peut plus aujourd'hui rester à l'état de vœu pieux. Il est urgent d'entreprendre une politique familiale globale, qui corrige le facteur de baisse de la natalité.

Le premier facteur de cette baisse est économique. Il réside dans le refus pour le couple d'avoir un enfant supplémentaire, bien souvent le troisième d'ailleurs, pour éviter de voir augmenter de manière importante les charges familiales et d'être contraint de diminuer, voire de supprimer l'activité rémunératrice du conjoint qui se consacre à l'éducation des enfants.

Le deuxième facteur est lié au déclin progressif de la nuptialité. La désaffection envers le mariage s'accroît depuis vingt ans. Le nombre annuel des unions contractées au cours des dix dernières années a régressé de plus de 27 p. 100. Il s'agit là d'une véritable révolution sociologique, où l'on voit apparaître de nouvelles formes de couples et de familles, où les liens entre les conjoints sont de moins en moins institutionnalisés, de moins en moins durables.

Le nombre croissant des divorces constitue le troisième facteur de baisse de la natalité, ce nombre ayant été multiplié par trois les quinze dernières années. On observe, d'une part, que la fréquence des remariages chez les divorcés diminue, et, d'autre part, que ceux qui restent seuls à élever leurs enfants et ceux qui choisissent de vivre en concubinage sont peu enclins à avoir d'autres enfants.

Le quatrième facteur est lié à la caricature que l'on fait depuis si longtemps de la mère au foyer. Il est grand temps, en effet, de remettre les mères de famille françaises à l'honneur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Le cinquième facteur, celui de la fiscalité, laquelle a si longtemps favorisé les couples vivant en concubinage par rapport aux couples mariés, n'a constitué qu'un élément supplémentaire. Votre gouvernement, madame le ministre, a certes pris conscience de cet état de fait et a commencé à appliquer aux couples mariés une fiscalité plus juste par rapport à ceux vivant en concubinage. Mais je regrette, pour ma part, que le Gouvernement n'ait pas consenti l'effort d'ordre fiscal qu'aurait constitué l'attribution d'une part de quotient familial par enfant.

Ajoutons, enfin, la faiblesse des gouvernements précédents qui, sous la pression des lobbies féministes, ont fait adopter un certain nombre de lois ayant fortement influencé la dénatalité, telle la loi de Mme Veil autorisant l'avortement et le remboursement de celui-ci.

La politique familiale, ce n'est pas seulement prendre des mesures ponctuelles en faveur de la natalité et de la petite enfance. C'est aussi contribuer à faire du foyer un lieu de vie où peuvent se développer des échanges affectifs privilégiés, où les enfants peuvent être accueillis plus nombreux, où la responsabilité éducative de leurs parents à leur égard peut s'exercer pleinement jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte, et où, enfin, la responsabilité à l'égard des parents âgés peut être assurée en complémentarité de celle dispensée par la collectivité.

Nous vous proposons, madame le ministre, un certain nombre de mesures où deux priorités se dégagent : la priorité familiale et la priorité nationale.

La priorité familiale consiste à créer des conditions qui permettront aux couples de choisir librement le nombre d'enfants qu'ils désirent au sein de leur foyer et la façon dont ils souhaitent les élever, à la condition que les pouvoirs publics les « déchargent » de la lourde contribution qu'ils consentent pour la naissance d'un enfant supplémentaire.

La priorité nationale, c'est redonner sa place à la famille en encourageant le mariage, car si l'Etat n'a pas à intervenir dans la vie privée des citoyens, il doit néanmoins, par une fiscalité adaptée, favoriser la famille et encourager le mariage. C'est aussi respecter la vie, favoriser l'accueil à la vie et l'adoption d'enfants.

Il est paradoxal de constater que l'Etat lance des campagnes en faveur de la contraception, favorise l'avortement et autorise son remboursement au lieu d'encourager l'accueil à la vie et à l'adoption !

Je suis frappée, voyez-vous, de voir depuis quelque temps le nombre croissant de nouveaux-nés abandonnés dans des lieux divers et sordides, tels que des poubelles ou des cabines téléphoniques, comme il y a quelques mois à Hyères, dans le Var.

M. Jean Bouquet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'emploi. C'est honteux !

Mme Yann Plet. Mon collègue et ami Michel de Rostolan a d'ailleurs, avec de nombreux parlementaires de la majorité, déposé plusieurs propositions de loi qui vont dans ce sens. Vous les avez refusées, témoignant ainsi d'une carence des pouvoirs publics dans ce domaine.

La priorité familiale, c'est encore, et c'est surtout, attribuer aux mères de famille françaises un revenu maternel égal au S.M.I.C. à partir du troisième enfant, ouvrant droit à la retraite et sans que cette attribution soit liée à une obligation de travail.

L'attribution de l'A.P.E. va dans le bon sens, mais elle pénalise injustement les mères de famille nombreuse qui n'ont jamais travaillé et qui ont eu, pourtant, le mérite de se consacrer à l'éducation de leurs enfants.

Je sais bien que cette mesure serait onéreuse - 4 milliards - mais si nous voulons inverser les courbes, si nous sommes tous d'accord pour considérer que la dénatalité nous conduit à la ruine, il faut avoir le courage d'investir un peu plus.

D'ailleurs, il paraît déjà logique d'affirmer que les emplois dégages par ces mères de famille qui choisiraient librement de se consacrer à leurs enfants seraient récupérés par des demandeurs d'emploi et qu'il vaut mieux, à tout point de vue, être aidée comme maman que comme chômeuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Par ailleurs, croyez bien que la suppression des prestations familiales perçues par les étrangers en situation irrégulière permettrait également de financer une partie de cette mesure.

La priorité familiale, c'est encore rendre aux parents la responsabilité de l'éducation de leurs enfants par le libre choix de l'établissement scolaire et la participation dans les conseils d'administration.

C'est aussi rendre compatible l'activité professionnelle et les responsabilités familiales pour les mères de famille qui ont interrompu leur travail pour élever leurs enfants, quand elles le désirent, bien sûr, par l'aménagement des heures de travail, par le développement du travail à temps partiel, des emplois à domicile, des emplois de proximité, par la formation continue et les recyclages, par des mises à niveaux.

Enfin, une priorité familiale mériterait le lancement d'une grande campagne médiatique revalorisant l'importance et le rôle de la famille au sein de notre société, car la drogue, la délinquance, la dénatalité, la disparition de l'esprit civique, la dégénérescence de notre culture et de nos mœurs - en un mot, notre déclin -, c'est d'abord dans le déclin de la famille qu'ils se retrouvent.

M. Pierre Descaves. Exact !

Mme Yann Plet. Il est également indispensable que l'Etat favorise l'accession à la propriété de logements par les familles françaises. Ce que Mme Thatcher a parfaitement réussi en Angleterre en ce domaine est parfaitement transposable en France. C'est, bien sûr, une question de volonté politique. Cela présenterait pourtant bien des avantages, comme celui de libérer les finances publiques d'une charge considérable, mais surtout celui de rendre des centaines de milliers de Français défavorisés propriétaires de leur logement. En ce domaine aussi, une proposition de loi déposée par le groupe Front national attend toujours le bon vouloir du Gouvernement.

Nous souhaiterions également que soit favorisée la responsabilité à l'égard des personnes âgées. Un effort tout particulier devrait être consenti aux familles apportant un soutien matériel et affectif à leurs parents âgés, qui se traduirait notamment par l'attribution d'un logement plus spacieux

pour l'accueil d'un grand-père isolé ou d'une grand-mère seule et par des dispositions fiscales si ces parents âgés sont dépendants.

Les personnes âgées dépendantes - n'est-ce pas, monsieur Zeller ? - sont et seront de plus en plus une lourde charge pour la collectivité qui ne dispose pas actuellement d'établissements suffisants pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Favoriser l'accueil des grands-parents, dépendants ou non, chez leurs enfants, ne peut que consolider les liens et perpétuer les traditions familiales qui ont de tout temps contribué à construire la grandeur de notre pays et à imposer l'autorité morale de notre peuple.

J'en viens maintenant à la priorité nationale, pour vous dire, madame le ministre, que les familles françaises, particulièrement celles dont l'un, ou parfois les deux conjoints sont au chômage et qui disposent de faibles revenus, leur permettant tout juste de vivre décemment, acceptent de plus en plus difficilement d'être lésées des prestations familiales au profit des familles immigrées clandestines.

C'est vrai pour les allocations familiales, mais c'est vrai aussi pour la priorité d'emploi et la priorité d'attribution de logements H.L.M. qui leur est consentie, particulièrement dans les grandes villes.

C'est vrai enfin pour les nombreuses assistances dont ces familles clandestines bénéficient telles que travailleuses familiales, cycles de formation, etc.

En conclusion, madame le ministre, je vous dirai comme l'année dernière qu'il vous reste à faire des efforts, beaucoup d'efforts mais très rapidement. Dépêchez-vous de transformer l'essai car des milliers de familles françaises attendent. Tentez rapidement de redresser la barre du déclin démographique de notre pays. Sinon, il vous sera difficile de lancer joyeusement « Vivement demain ». Comme disait Jean Bodin « il n'est de richesse que d'hommes » ; il n'est aujourd'hui de richesse que d'enfants dans notre pays et plus généralement, hélas ! dans notre Europe qui se recroqueville et qui meurt doucement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à Mme Edwige Avice.

Mme Edwige Avice. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, à l'heure où la France connaît une situation économique difficile, à l'heure où le chômage, loin de diminuer, risque de s'aggraver par suite des fermetures d'entreprises et de la crise financière internationale, deux aspects importants et complémentaires de ce projet de budget n'ont pas été évoqués avec assez de force, je veux parler de l'emploi et de la formation des femmes.

Or, c'est, pour le moins, un paradoxe. En effet, entre vingt-cinq et cinquante ans, sept femmes sur dix ont un métier. Elles représentent une force économique considérable. Tout pays développé compte sur elles pour être compétitif. Cet accès à la vie professionnelle a des conséquences sociales mesurables. En France, ce que l'on ne dit pas assez, c'est que les femmes, par leurs cotisations, ont permis aux systèmes de retraite de mieux fonctionner.

Parler d'elles, ce n'est donc pas faire un discours catégoriel mais c'est traiter de la conception du développement économique, social et aussi culturel de notre pays. En effet, l'expansion du salariat est due essentiellement aux femmes et si, depuis vingt ans, l'emploi salarié masculin a crû de 16 p. 100, l'emploi féminin, lui, a crû de 57 p. 100, et je rappelle que, au cours des dix dernières années, sur 1 700 000 emplois créés, 1 500 000 ont été occupés par des femmes. Cependant, il ne faut pas se leurrer : maintenant, ce sont les femmes qui sont le plus durement atteintes par le chômage, tant par leur nombre - 12,7 p. 100 des femmes actives sont au chômage contre 7,6 p. 100 des hommes - que par la durée, puisqu'elles restent demandeuses d'emploi 16,2 mois en moyenne contre 12,8 mois pour les hommes.

Par ailleurs, et j'insiste sur ce point, pour la première fois depuis sept ans, le taux global d'activité féminine a décroché. Ce phénomène ne se constate, certes, que sur un an. Cependant, nous devons nous y attacher. Cette baisse du taux d'activité concerne les femmes âgées de vingt-cinq à quarante ans, c'est-à-dire les femmes en âge d'avoir des enfants. Ces chiffres révèlent un recul dans la conciliation entre la vie

familiale et la vie professionnelle. La baisse du pouvoir d'achat que subissent les salariés, l'organisation actuelle des prestations familiales, la stagnation des modes de garde collectifs rendent concrète, pour de nombreuses mères de famille modestes, une question : comment travailler et élever ses enfants ?

L'absence d'une politique de promotion de l'activité professionnelle des femmes, les discours insidieux qui tendent à résouder le chômage en renvoyant les immigrés au pays et les femmes à la maison risquent de remettre en cause, et absurdement, la progression de l'activité féminine.

A cet égard, l'absence d'un ministère des droits des femmes se fait durement sentir. En effet, en période de crise économique, nous savons tous que leur emploi est particulièrement menacé et qu'une action volontaire des pouvoirs publics est essentielle. Rien n'est définitivement acquis et rien, surtout, n'est achevé en la matière. Or l'emploi des femmes est, aujourd'hui, vulnérable. Quelle est votre action, monsieur le ministre des affaires sociales - car c'est à vous que je dois poser la question, les droits des femmes étant, depuis mars 1986, relégués à une délégation à la condition féminine qui n'a pas place au banc du Gouvernement ?

Quelle est votre action sur l'orientation ? Pourquoi ne reprenez-vous pas la campagne de 1983 : « A l'école, orientons-nous toutes directions », alors que, vous le savez, le sous-emploi des femmes est déjà inscrit dans l'orientation scolaire ? En effet, en ce qui concerne, notamment, les métiers techniques, les femmes sont formées à dix fois moins de métiers que les hommes.

Quelle action pour la formation des femmes ? Vous n'avez poursuivi que les programmes locaux d'insertion des femmes qui visent les femmes de plus de quarante ans, mais la concentration des stages sur les jeunes de moins de vingt-cinq ans a fait que, entre vingt-cinq et quarante ans - et cela est confirmé dans toutes les régions - il y a énormément de femmes qui demandent des stages et qui ne peuvent pas les obtenir. L'enveloppe globale des stages, elle, n'a pas augmenté, et beaucoup de régions ont purement et simplement décidé de ne pas reconduire les actions engagées. Dans le projet de budget, je n'ai rien relevé à ce égard et je pense que la formation professionnelle n'est pas, dans votre idée, une priorité. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous ne concevons pas la formation professionnelle comme un moyen de dégonfler artificiellement les chiffres du chômage : elle est un instrument pour l'emploi.

Quelle action maintenant pour l'égalité professionnelle ? Si je reprends un document qui s'intitule : « Femmes en chiffres » et qui est publié par l'I.N.S.E.E., les écarts de salaires entre les hommes et les femmes demeurent élevés. Ils peuvent atteindre jusqu'à 35 p. 100. Que deviennent les plans d'égalité auxquels a donné naissance la loi de 1983 ?

Je disais il y a un instant que l'emploi des femmes est vulnérable. Pour le moment, l'action du Gouvernement sur ce point est invisible. Le budget de cette année traduit d'ailleurs le refus d'agir pour l'emploi des femmes, et j'éprouve davantage encore de crainte pour le prochain.

De-ci de-là, sur les bancs de la majorité, on entend des thèses favorables au salaire maternel. Ces thèses sont relayées par Mme Barzach.

M. le président. Il faut conclure.

Mme Edwige Avice. Or, tous ceux qui sont compétents dans le domaine social et qui connaissent l'articulation qui existe entre les activités économiques, les prestations sociales et les phénomènes de redistribution savent très bien que le salaire maternel n'est absolument pas une protection contre les aléas de la vie et contre une vieillesse difficile, ce qui est le cas de beaucoup de femmes aujourd'hui.

On n'a donc pas choisi de lutter contre les tendances lourdes de la crise économique ni de protéger l'emploi des femmes. A l'inverse, on propose d'inciter les femmes à cesser leurs activités professionnelles ou à ne pas chercher à en avoir une.

Monsieur le ministre, madame le ministre, une telle politique se trompe d'époque. En 1987 il y a 9 millions de femmes qui travaillent et souhaitent conserver leur emploi. Beaucoup de celles qui n'ont pas de travail souhaitent acquérir une formation professionnelle pour pouvoir travailler. C'est une réalité irréversible.

Cela ne sert à rien de s'inspirer d'une morale d'un autre temps. Votre budget ignore les femmes. Les femmes ne l'oublieront pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans cette discussion budgétaire où beaucoup de sujets ont déjà été abordés, j'évoquerai deux points qui concernent la politique de santé.

Premier point, la prévention des fléaux sociaux : le prochain budget va conforter et amplifier les actions que vous avez entreprises depuis dix-huit mois, madame le ministre, contre le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et le Sida. Les actions préventives sont difficiles et ingrates et si les grandes campagnes publicitaires ont leur impact et leur utilité, elles n'ont de sens que relayées par des actions concrètes. Or, je ne suis pas sûr que dans les lycées, dans les universités, dans les associations ou dans les clubs le relais se fasse d'une manière suffisamment dynamique et suffisamment concrète. Certes, des actions de formation ont été menées par le ministère de l'éducation nationale mais leur efficacité est insuffisante. Nous le savons bien, les parents ne sont pas toujours les mieux placés pour intervenir ; en revanche, l'ensemble des éducateurs, des formateurs constitue un formidable réseau qu'il serait intéressant, sous certaines conditions, de mieux motiver.

Faire passer le message dans la vie quotidienne concernant par exemple les risques du tabagisme ou des drogues douces, nécessite constance et opiniâtreté. Comme l'a souhaité la commission des affaires culturelles, il serait utile qu'une part plus importante de crédits soit affectée au ministère de la santé pour mener des actions mieux ordonnées, mieux coordonnées. Il faut insister auprès des enseignants et des dirigeants si l'on veut que cette politique, qui doit se poursuivre sans relâche, fasse l'objet d'un meilleur « suivi ».

Par ailleurs, la concentration des moyens sur les grands fléaux ne doit pas faire oublier la myopathie ou la sclérose en plaques. Si ces deux maladies apparaissent aujourd'hui moins de mode, moins « médiatiques », elles n'en continuent pas moins leurs ravages. Un long chemin reste à parcourir quant à leur connaissance et à leur traitement et les pouvoirs publics n'ont pas le droit de se désengager dans ce domaine.

Le second point que je voudrais évoquer est la situation des centres hospitaliers généraux. Madame le ministre, vous avez pris des mesures en ce qui concerne l'organisation interne et le statut des personnels médicaux et ralenti ainsi le démantèlement et la régression insidieuse instaurée précédemment. Nous le savons, ces centres hospitaliers constituent le maillage fondamental de notre système de soins. Souvent critiqués sur leur gestion, souvent oubliés dans les réformes universitaires, leur situation s'est considérablement dégradée depuis quelques années. Et depuis le blocage des investissements, en 1984, elle n'a fait qu'empirer. La suppression de l'internat des hôpitaux périphériques a eu des conséquences graves et préjudiciables à la qualité des soins, sans compter l'accroissement considérable de la charge de travail que doivent supporter les médecins de ces hôpitaux. Les conditions mêmes d'exercice quotidien posent un véritable problème, aux limites de la sécurité. Quand un chirurgien est obligé d'opérer sans aide compétent et que se présentent des urgences, que faire ? Transférer les malades ou les blessés vers un C.H.U. ? Renoncer à traiter sur place tout ce qui demande, pas forcément une extrême qualification, mais du temps ?

Ne serait-il pas judicieux de mener une enquête sérieuse sur ce problème permettant d'apprécier l'incidence financière sur les dépenses hospitalières en général ? Or, les prochaines mesures que vous envisagez de prendre, madame le ministre, risquent d'aggraver la situation. En effet, en désignant le directeur d'U.E.R. comme président de la commission d'agrément des services formateurs, le risque est grand de voir la situation des hôpitaux généraux se détériorer à nouveau. Sans faire de procès d'intention à ces directeurs, comment ne pas craindre une concentration des postes validants sur les C.H.U., enlevant ainsi les faibles moyens des centres hospitaliers généraux ? Et la création de postes d'assistants en remplacement ne pourra pas permettre une adaptation des moyens dans ces hôpitaux.

M. le président. Il faut conclure !

M. Gilbert Barbier. Les hôpitaux sont en situation difficile en matière d'équipement et une autre cause de transfert vers les C.H.U. est l'absence de matériel adapté sur place, sans parler des problèmes des lithotriteurs ambulants qui, sous réserve d'un contrôle précis, m'apparaissent comme une voie thérapeutique efficace, sûre, commode pour les patients et certainement moins coûteuse pour la sécurité sociale.

Je ne crois pas à la volonté délibérée de centralisation des soins dans les C.H.U., mais un certain nombre de mesures s'ajoutant les unes aux autres conduisent à cet effet pervers sur les dépenses de santé quand on connaît les coûts comparés de l'hospitalisation.

Les C.H.U. sont indispensables pour une médecine de pointe, pour la recherche, pour la formation ; mais, pour la dispense des soins courants, les centres hospitaliers généraux sont là, à dimension humaine, à proximité, ils correspondent aux souhaits des patients, et je crois, madame le ministre, qu'il est temps de réexaminer ces problèmes d'équipement en personnel et en matériel médicaux.

Chacun a bien conscience de la nécessité d'évolution, de restructuration ou de redéploiement, mais, dans cette nécessité, les centres hospitaliers généraux ne doivent pas être laissés pour compte. C'est l'intérêt financier de la nation, c'est aussi et surtout l'intérêt des malades.

Les états généraux de la sécurité sociale ont permis d'évoquer très largement ces problèmes de l'hospitalisation publique. Plus de responsabilité, mais aussi plus de liberté devraient permettre aux établissements de faire face en permanence à l'adaptation du système. Je ne doute pas, madame le ministre, de votre volonté de travailler dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Madame le ministre, à l'évidence, vous vous préoccupez du SIDA, comme en témoigne cette campagne opportune destinée aux jeunes, notamment, pour promouvoir l'usage des préservatifs. J'ai noté aussi votre détermination à ne pas laisser s'instaurer, à partir de fausses informations sur les modes de contagion, un climat de suspicion générateur d'exclusion sociale.

Sur ce terrain vous avez trouvé en nous d'utiles alliés. Pour autant, madame le ministre, en faites-vous suffisamment ? Car, nous le savons très bien, nous sommes confrontés à une épidémie d'une exceptionnelle gravité et si, sur bien des points, nous sommes réduits à formuler des hypothèses, les perspectives qu'elles ouvrent n'oscillent qu'entre les diverses nuances du sombre.

Seule la foi dans la découverte à moyen terme d'un vaccin, d'un remède peut justifier l'insouciance relative qui marque encore nos comportements. Les cinq minutes qui me sont impartis m'obligent à limiter mon propos à deux points de critiques et de propositions.

D'abord la recherche. Bien sûr, c'est l'espoir de la victoire absolue sur la maladie, et la France a un rôle éminent à jouer dans cette œuvre internationale. Encore faut-il que les moyens soient à la hauteur ! Un effort de 100 millions de francs, c'est mieux que rien, mais ce n'est pas l'effort national qu'appelle le problème. Un effort de recherche ne peut éviter totalement, je le sais, une phase de montée en régime, mais il faut aller vite. Votre Gouvernement, après les coupes aberrantes de 1986 et de 1987, semble redécouvrir les vertus de la recherche scientifique. Il faut qu'il annonce clairement une volonté de porter l'effort de recherche contre le SIDA à un très haut niveau d'implications budgétaires.

M. Pierre Desceves. Déjà M. Bachelot l'a dit, il y a cinq mois !

M. Emile Zuccarelli. En attendant, l'autre voie de la lutte consiste à éviter au maximum la propagation du mal. Le caractère le plus pernicieux du SIDA est que le porteur contagieux du virus ignore en général son état. On estime qu'il y a en France 200 000 sujets séropositifs, dont les trois quarts, sans doute, ignorent leur état.

M. Pierre Desceves. 300 000 !

M. Emile Zuccarelli. Vous donnerez vos propres chiffres tout à l'heure, mon cher collègue.

On estime également que le nombre des séropositifs double tous les ans. En gros, 200 000 autres personnes vont être contaminées dans les mois qui viennent, dont 150 000 en toute innocence, par des personnes ignorantes de leur état. Pour les douze mois suivants, tous ces chiffres doivent être doublés.

Cette rançon payée à l'ignorance est insoutenable. Il faut poser le problème du dépistage. Il est aujourd'hui brouillé par les outrances des uns, la timidité des autres et l'ambiguïté des mots. Alors, je vais essayer de clarifier les choses.

Oui, madame le ministre, vous avez raison de déclarer inutiles les dépistages dits « systématiques » aux frontières. Non, je ne veux pas de dépistage obligatoire qui rejeterait beaucoup dans une clandestinité néfaste. Pas question non plus d'une mise en fiches ou d'une quelconque atteinte aux libertés. En revanche, il semble possible, sain, conforme à l'humanisme, d'appeler tout adulte de ce pays à un dépistage volontaire anonyme, dont il serait seul dépositaire du résultat, à charge pour lui d'en assumer les conséquences dans ses relations avec son entourage.

Je connais par avance les objections. Aucune ne résiste à l'examen.

Le choc psychologique, d'abord. Vous allez, nous dit-on, traumatiser des milliers de personnes apprenant ainsi leur état. Mais elles le sauront inéluctablement un jour ou l'autre, avec le traumatisme supplémentaire d'avoir auparavant et par ignorance mis en péril ou contaminé des êtres chers.

Certains craignent des réactions de dépit ou de vengeance. Mais, pour une réaction de ce type, vous aurez mille comportements responsables.

Autre objection : les difficultés dans le corps médical, encore mal préparé à prendre en charge physiquement et moralement les séropositifs. Mais ce serait reculer pour mieux sauter, lorsqu'on sait que le nombre de cas double tous les ans.

On m'objectera encore le délai incertain d'apparition des caractères de séropositivité. Certes, rien n'est parfait, mais quand bien même l'ignorance ne reculerait que dans 80 p. 100 des cas, ce serait déjà bénéfique et l'on pourrait facilement démontrer que le renouvellement annuel de ces dépistages réduirait à rien le risque de contamination active par ignorance en deux ou trois ans.

Le coût du dépistage est de l'ordre de un milliard de francs pour vingt-cinq millions de sujets, mais que pèse ce milliard face à l'enjeu, face au déficit de la sécurité sociale et, surtout, face aux dizaines de milliards de francs que le Sida va y ajouter à terme si rien n'est fait ?

Enfin, à ceux qui disent que nous déclencherions la panique, je réponds que nous sommes, au contraire, dans la période où il est encore possible d'agir énergiquement sans créer de panique, à condition d'être clairs.

Banalisons le dépistage volontaire, anonyme, gratuit et sous secret médical. Le Sénat a donné l'exemple. Pour votre part, madame le ministre, et je le regrette, vous avez multiplié les déclarations, qui ne sont pas toutes critiquables si on les analyse finement, mais qui sont forcément reçues dans le pays comme nettement restrictives à l'égard du dépistage. Dans *Informations hospitalières*, vous déclarez par exemple : « Je suis, pour ma part, convaincu que le dépistage systématique aurait plus d'inconvénients que d'avantages et que cette mesure ne peut réellement être envisagée. »

« Systématique », voilà le mot à bannir, car il est générateur de contresens et d'amalgame. Bannissons-le, si vous voulez ! En revanche, faites vraiment la promotion du dépistage volontaire, anonyme, gratuit, comme d'un acte de civisme auquel tous sont appelés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Vous avez passé votre temps à brouiller les cartes, messieurs du Front national, alors soyez un peu pudiques !

N'attendez pas, madame le ministre, pour engager une campagne de sensibilisation aussi importante que celle engagée pour l'usage du préservatif. Si vous n'avez pas plus que moi de certitude quant aux délais d'aboutissement des recherches médicales, vous n'avez - vous le savez - pas d'autre voie que celle-là. Mais, de cette campagne, je ne trouve pas trace dans votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel de Rostolan.

M. Michel de Rostolan. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, la famille est le pivot de toute société de liberté. C'est la raison pour laquelle elle est mise à si rude épreuve par les idéologies totalitaires et les fanatismes religieux. C'est la raison pour laquelle il est du devoir des démocraties de veiller à sa sauvegarde et à son épanouissement.

Dans nos sociétés occidentales fondées sur le principe de l'état de droit, l'institution familiale repose sur des contrats, contrats écrits, contrats moraux, relatifs les uns au mariage, les autres à l'accueil de la vie. Et il apparaît déjà, à ce niveau, une évolution qui tend à opposer les libertés individuelles à l'épanouissement de la famille, cellule fondamentale de la société, évolution risquant d'aboutir à terme à sa transformation en une cellule monoparentale.

Au prétexte que les contrats régissant l'institution familiale étaient sujets à des coups de canif, aucun être n'étant parfait, il a été entrepris une réforme législative sans prise de conscience sur les conséquences du lendemain, constituant un véritable coup de poignard contre l'institution familiale et affaiblissant ainsi le fondement même de nos démocraties occidentales. Car l'enjeu est clair : ou la loi protège la société et ceux qui la composent, à commencer par les plus faibles, ou la loi suit, voire anticipe, l'évolution des mœurs, au risque de mettre en péril la stabilité de l'édifice qu'elle a vocation supérieure à protéger.

Dura lex sed lex : la loi est dure, mais c'est la loi, disait-on hier, et cette position était génératrice d'une morale civique que l'on retrouvait notamment dans les propos des instituteurs du début de ce siècle. Aujourd'hui, il en va tout différemment et mon collègue Bruno Gollnisch avait raison de souligner l'autre jour que tout ce qui est légal n'est pour autant pas légitime ; ainsi ne sont pas légitimes les lois national-socialistes ou les lois communistes ; ainsi ne sont pas légitimes les lois qui ont légalisé, dans un but autre que thérapeutique ou d'authentique détresse, le meurtre des enfants conçus ; ainsi sont scandaleuses les dispositions législatives qui ont assuré le remboursement des avortements de convenance par l'argent directement pris dans la poche du contribuable, dont on a voulu ainsi faire un complice objectif de ce crime. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

« L'homme qui perd le respect de la moindre parcelle de vie perd le respect de toute vie », disait Albert Schweitzer. C'est la raison pour laquelle, madame le ministre, 92 députés de ce que j'appelle la majorité réelle - celle des 55 p. 100 de suffrages du 16 mars 1986 - avaient déposé, voici un an, un amendement reprenant leur proposition de loi n° 455 demandant que l'on revienne sur le remboursement par l'Etat de l'avortement non thérapeutique : 92 députés R.P.R., U.D.F. et F.N., auxquels, craignant de devoir démontrer que vous aviez besoin des voix de gauche et d'extrême gauche pour ne pas revenir sur les engagements formels de M. Chirac de 1982, vous avez opposé la réserve d'articles et le vote bloqué.

Madame le ministre, bien que vous ayez refusé le vote, l'année passée, de ma proposition de loi cosignée par 92 parlementaires, R.P.R., U.D.F. et F.N., demandant que l'on revienne sur une loi socialiste d'injustice sociale, permettez-moi, cette année, de plaider pour une proposition de loi qui tend à instituer le principe d'une possibilité de déclaration prénatale de consentement à l'adoption, proposition de loi n° 721 qui a reçu, cette fois-ci, la signature de 188 députés de la majorité réelle, R.P.R., U.D.F. et F.N. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

Vous en connaissez, je crois, le principe, puisque vos services, justement émus par le succès de cette proposition, s'efforcent de trouver le moyen vous permettant de la reprendre à votre compte, sans droits d'auteur bien évidemment.

Le principe de cette loi généreuse, quel est-il ? C'est celui de la famille, priorité politique. C'est celui de l'appel à la solidarité nationale dans le sens de la préférence familiale. C'est celui qui consiste à accorder enfin une authentique reconnaissance de la nation à ceux et celles qui veulent perpétuer celle-ci dans l'avenir.

Nous désirons en effet, nous, cosignataires de cette proposition de loi, que lorsqu'une femme enceinte se trouve dans une situation d'une gravité telle qu'elle estime ne pas pouvoir conserver son enfant à naître, elle ait la possibilité de recourir à une autre solution que la cessation volontaire de grossesse.

De nombreux couples, vous le savez, n'ont pas la chance de pouvoir avoir des enfants, et il y a dix fois plus de demandes d'adoption que d'enfants adoptables, situation qui favorise, notamment, l'adoption, moyennant finances, d'enfants étrangers qui risquent d'être malheureux plus tard.

Ofirons donc à ces jeunes femmes en difficulté la garantie que leur enfant fera le bonheur d'une famille privée d'enfant, afin qu'elles puissent mener à terme leur grossesse. Bien évidemment, si, après la naissance, elles désirent revenir sur leur don d'enfant, maintenons-leur le droit de conserver celui-ci dès lors qu'elles en manifesteraient le désir pendant les trois mois suivant la naissance.

Et surtout, construisons, madame le ministre, avec vous-même et l'ensemble des partenaires de la vie sociale, un climat d'accueil de la vie dont notre société, beaucoup trop matérialiste, a tant besoin. Affectons, par des aides directes et par une valorisation du rôle essentiel des associations familiales, une contribution généreuse à une authentique politique de la vie, car - ayons le courage de le dire sur tous les bancs de cette assemblée - il n'y aura plus de France demain s'il n'y a plus de Français, de même qu'il n'y aura plus d'Europe s'il n'y a plus d'Européens. C'est également cela que nous avons le devoir de souligner à l'aube de 1992, face à une Europe dont le taux de fécondité, inférieur à celui de la France, est de 1,634 enfant par femme.

Mme Gisèle Stievenard. Ce n'est pas par de tels discours que vous donnerez aux femmes l'envie de faire des enfants !

M. Michel de Rostolan. Au risque de me répéter, je voudrais vous dire, madame le ministre, que je ne vous impute pas la totale responsabilité de l'échec de votre politique familiale. Dès lors que la part du budget consacrée à la famille est aussi ridicule, dès lors que le Gouvernement auquel vous appartenez ne veut pas accorder un véritable statut social à la mère de famille qui a choisi de se consacrer exclusivement à l'éducation de ses enfants, dès lors que le Gouvernement auquel vous appartenez continue de favoriser fiscalement les concubins par rapport aux personnes mariées, dès lors que le Gouvernement auquel vous appartenez refuse le principe du revenu maternel qui permettrait pour le moins la constitution d'une protection sociale et d'une retraite à celles dont les enfants paieront demain les retraites de ceux qui auront refusé de donner la vie, dès lors que le Gouvernement auquel vous appartenez refuse le déplafonnement du quotient familial, dès lors que le Gouvernement auquel vous appartenez inscrit dans son budget le paiement par le contribuable des avortements de pure convenance, comment pourrions-nous soutenir que votre action est positive ?

Pour gagner la bataille de la vie, pour insuffler une véritable politique familiale, il faut deux choses : il faut un budget, il faut une volonté politique.

Le jour où l'Etat se déchargera des nombreux domaines où il n'a que faire et qu'il doit rendre au citoyen, le jour où l'Etat pourra enfin développer une politique prospective, alors il pourra consacrer à la famille la place qui lui revient de droit, c'est-à-dire la première.

Mais aujourd'hui, à défaut d'engager des dépenses nouvelles, qui seraient pourtant le meilleur investissement qui soit, je vous demande une chose, madame le ministre, c'est de faire inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la discussion sur la proposition de loi relative à l'adoption prénatale...

M. Pierre Mauger et M. Xavier Deniau. Très bien !...

M. Michel de Rostolan. ... déjà signée par 188 députés et dont vous savez qu'elle emporterait indubitablement l'adhésion de la majorité de cette assemblée.

Face aux droits de la vie à naître, d'aucuns pourront dire en se gaussant que nous revendiquons des devoirs pour la société, et notamment le devoir de protéger la vie. Eh bien, soit ! puisque la mode est à la revendication des droits, nous sommes de plus en plus nombreux à revendiquer un droit : le droit d'avoir des devoirs, car sans devoirs, nous ne serions pas hommes, tout simplement, et législateurs encore moins.

Ma conclusion, je l'emprunterai à M. Roger Burnel, président de l'Union nationale des associations familiales, dans le dernier numéro de *La lettre de l'U.N.A.F.* : « La défense des droits de l'homme a son point de départ et sa raison d'être dans la protection et la promotion des droits des plus faibles ». (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

M. Pierre Mauger et M. Xavier Deniau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, je regrette personnellement qu'un vrai débat sur l'immigration ne puisse être organisé au Parlement : cinq minutes pour le rapporteur, cinq minutes pour un intervenant et peut-être quelques minutes de réponse du ministre m'apparaissent particulièrement squelettiques pour définir une politique, opérer des choix budgétaires et informer nos concitoyens.

En commission des affaires étrangères, après l'avis-modéré du rapporteur qui souhaitait traiter l'immigration avec humanité, nous avons entendu des propos qui ne prêtaient à aucune confusion.

Je cite :

« En matière d'immigrés, il faudrait se débarrasser de toutes les scories de la fausse générosité. »

« Un afflux important d'immigrés pourrait aboutir à une situation d'explosion sociale. »

« Je suis stupéfait de l'imprégnation du moralisme qui nous envahit. »

« Nous vivons aujourd'hui une tartufferie totalement insupportable ! »

Or ces propos n'émanaient pas de députés du Front national, mais de parlementaires de la majorité, de la majorité « réelle » dont parlait M. de Rostolan tout à l'heure. Ces parlementaires, chantres, assuraient-ils, du bon sens populaire, parlaient de l'immigration dans des termes que nous n'admettons pas.

Je n'ai donc pas été étonné que la commission des affaires étrangères ait rejeté ce rapport pour avis et n'ait pas souhaité qu'on adopte ces crédits consacrés à l'immigration. Ses membres ont censuré, non pas forcément la politique en matière de naturalisation - on en parlera tout à l'heure - mais la politique générale du gouvernement en matière d'immigration.

M. Xavier Deniau. Votre groupe a pourtant dit que le rapporteur était généreux !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je l'ai dit moi-même à l'instant et j'y reviendrai tout à l'heure.

M. le président. Poursuivez, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je partage certains avis du rapporteur ; je ne partage pas la politique du Gouvernement en matière d'immigration.

En effet, comment peut-on être d'accord avec les mesures récentes prises par M. Pasqua et M. Pandraud ? Nous vivons chaque jour, dans nos départements, les bavures de la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, et chaque jour nous avons notre lot d'expulsions et de reconduites à la frontière. Certains de nos collègues se glorifient même de leurs exploits : « Le cru 1987, disent-ils, sera excellent, et le record - 9 000 expulsions en six mois - sera pulvérisé ! »

Nous n'admettons pas non plus les nouvelles directives sur le droit d'asile de M. Pandraud qui, à défaut d'avoir pu légiférer, institue le « T.G.V. », le « traitement à grande vitesse », de certains dossiers de l'O.F.P.R.A. Nous n'admettons pas certaines mesures relatives au visa qui ne respectent pas les engagements internationaux. Quarante conventions internationales ont ainsi été dénoncées, dont trente-trois comportaient des clauses de préavis. Il n'y a plus d'harmonisation de la législation européenne dans ce domaine. Indépendamment de tous les ennuis qui en résultent dans certains secteurs économiques, ces mesures sont inefficaces, coûteuses et nocives. Suspendez-les avant que certains de nos partenaires n'en tirent des conséquences qui pourraient être dramatiques pour le rôle européen de Strasbourg !

La politique du Gouvernement en matière d'immigration, c'est aussi le sort réservé à l'émission « Mosaïque », qui était depuis dix ans, sur F.R. 3, le magazine de l'immigration et qui vient d'être supprimée : c'est le repli sur soi d'une France frileuse qui, sous la pression raciste et xénophobe de certains, abandonne chaque jour ses traditions de terre d'accueil.

Si nous partageons avec le rapporteur certains jugements - car il reconnaît que nous avons une dette envers ceux qui sont installés régulièrement sur notre territoire depuis de longues années et qui ont contribué à sa richesse, car il salue Harlem Désir, notamment sa valeur symbolique, et son action après des jeunes, car il se félicite de l'inscription des jeunes Beurs sur les listes électorales, car il prône l'insertion des étrangers, qui passe par leur participation à la vie sociale - si l'on peut également se féliciter du nombre de naturalisation qui a, vous l'avez dit, monsieur le ministre, augmenté cette année au titre de l'article 59 du code de la nationalité, si l'on peut se féliciter que les étrangers mariés à des Français aient désormais droit à un travail, votre politique reste trop timide et manque de limpidité, car le racisme reste malheureusement le lot de tous les jours. Il ne devrait pas être considéré comme une fatalité, car tolérer cette lèpre dans notre société, c'est freiner l'intégration des étrangers.

Votre budget est trop timoré en ce qui concerne l'aide au retour. Les actions en faveur des travailleurs migrants sont inférieures à ce que l'on aurait pu espérer.

Votre budget est en trompe-l'œil, dans certains cas, car vous préconisez la création d'un haut conseil à l'immigration, alors que vous avez totalement mis en sommeil le conseil national des populations immigrées.

Votre budget est à deux volets, car vous affichez la volonté de lutter contre l'immigration clandestine, mais d'aucuns la tolèrent encore, dans certains secteurs économiques, notamment pour l'embauche de clandestins par des agences intérimaires.

Je crains aujourd'hui que nous n'ayons plus de politique cohérente de l'immigration.

Il serait intéressant que nos collègues prennent connaissance de ce qui se passe à l'heure actuelle aux Etats-Unis, où l'on applique le strict *ius soli*, où il y a toujours un contingent de 400 000 naturalisations par an, où l'on accorde aux jeunes les mieux formés, qui étudient dans les universités, l'intégration et la naturalisation américaine alors que, dans les mêmes conditions, nous refusons la naturalisation à des étrangers, fussent-ils docteurs ès sciences, allocataires au C.N.R.S. et intégrés dans la communauté française, en contradiction avec l'article 53 du code de la nationalité.

M. le président. Il faut conclure !

M. Jean-Yves Le Déaut. J'en termine, monsieur le président.

A force de nous replier sur nous-mêmes, j'ai bien peur que nous ne rétrécissions et que, dans quinze ans, nous n'ayons malheureusement plus de candidats à la naturalisation ou à la nationalité française.

M. Xavier Deniau. Les candidats ne manquent pas !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. De ce côté là, je n'ai guère de craintes !

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais il n'y aura plus de vivier, monsieur le ministre, et c'est pourquoi j'ai bien peur que notre France, qui a été le creuset de générations d'immigrants, ne devienne un petit pays dans de petites frontières.

Il faut aller plus loin et ne pas battre en retraite sous les coups de boutoir de dangers mythiques. Il faut donner le droit de vote aux immigrés dans les élections locales...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Xavier Deniau. Mais vous y tenez toujours ! Vous en attendez des voix ?

M. Jean-Yves Le Déaut. ... accorder plus facilement la naturalisation à ceux qui ont vécu cinq ans sur notre territoire et qui le demandent, créer des comités de lutte contre le racisme dans chaque département, comme je l'ai proposé dans le mien.

Les réactions face à l'immigration sont le reflet des difficultés que connaît notre pays : baisse de la natalité, chômage en expansion, protection sociale à deux vitesses, cadre de vie dégradé dans certains grands ensembles, écoles qui n'assurent pas à tous l'égalité des chances, insécurité dans certains quar-

tiers. Il faut que, dans tous ces domaines, la majorité se démarque du Front national et ne soit pas la majorité « réelle » de M. de Rostolan.

M. Pierre Mauger. Jaloux !

M. Jean-Yves Le Déaut. Que ceux qui sont alliés dans certaines régions se démarquent !

M. Xavier Danlau. Vous feriez mieux de vous démarquer vous-même !

M. Jean-Yves Le Déaut. Qu'un vrai débat ait lieu !

M. le président. Concluez, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je conclus !

N'oublions pas que M. Stirbois disait, en 1985, qu'il ferait une loi, avec effet rétroactif, pour retirer la nationalité française aux naturalisés de fraîche date.

Il faut préparer la France de demain car, comme l'a dit justement le rapporteur : « L'intégration des étrangers qui le souhaitent à la société française est conforme à la tradition de notre pays. Elle va dans le sens de l'histoire et, loin d'être une menace pour l'unité nationale, elle la renforce. » Eh bien, messieurs, faites-en votre profit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Vous êtes un homme très dangereux pour le parti socialiste !

M. le président. Je suis dans une très grande perplexité. L'autodiscipline que le Gouvernement s'est imposée ne lui octroie plus que cinq minutes de temps de parole.

Madame, messieurs les ministres, vous ferez pour le mieux.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ah ! ah ! Je ris !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Berzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, je tâcherai de faire pour le mieux.

Mesdames, messieurs les députés, l'abondance des sujets évoqués par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, le peu de temps qui m'est imparti pour répondre, m'obligent à ne traiter que quelques sujets. Au cours de ce débat, c'est surtout la politique familiale qui a retenu l'attention des membres de cette assemblée, c'est donc à celle-ci que j'accorderai l'essentiel de mon temps.

M. Evin, M. Bèche, Mme Dufoix, Mme Cacheux, Mme Piat ont développé une critique de la politique familiale du Gouvernement et je répondrai de façon groupée à leur propos.

M. Evin et M. Bèche ont contesté le choix délibéré fait en faveur des familles de trois enfants et plus dans la loi du 29 décembre 1986, doutant de son effet démographique. C'est pourtant la recommandation même que vient de faire le rapport du comité des sages. Il est surprenant que cette orientation provoque leurs critiques d'autant que, si j'en crois les propos que l'on vous prête, madame Dufoix, vous seriez disposée à mettre en œuvre les recommandations des sages au sujet de la politique familiale.

Le choix d'une politique délibérée en faveur du troisième enfant correspond bien à la situation démographique de notre pays. J'ajoute qu'elle s'inspire aussi d'un vrai souci de justice sociale ; c'est cette préoccupation qui anime la politique familiale du Gouvernement. Tout le monde sait que ce sont les familles nombreuses qui supportent les plus lourdes charges. Toute mesure prise au profit des familles nombreuses bénéficie, presque par définition, aux familles les plus modestes.

M. Evin, M. Bèche, Mme Dufoix, ont critiqué la suppression de certaines prestations ; sur ce point ils étaient d'accord. Là encore, les sages nous ont donné raison puisque, avec l'ensemble du mouvement familial, ils ont recommandé une simplification et la disparition des conditions de ressources qui détournent les prestations de leur vocation originale. C'est ce que nous avons fait par la loi du

29 décembre 1986 et c'est, il faut le rappeler, ce que vous aviez fait avant nous, madame Dufoix, et je comprends d'autant moins vos critiques.

Mme Georgina Dufoix. Pas sur le dos des familles les plus défavorisées !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Vous estimez, les uns et les autres, que la loi du 29 décembre n'a pas eu les effets escomptés. C'est faux !

Je rappelle d'abord que cette loi ne traitait que de l'aspect prestataire, première étape du plan famille. Mais l'aspect fiscal était aussi très important et près de quatre millions de familles soit ont été exonérées d'impôt - c'est le cas pour deux millions d'entre elles - soit ont vu leur impôt diminuer de 30 p. 100. Par définition, il s'agit des familles les plus modestes parmi celles assujetties à l'impôt.

Pour autant, je n'oublie pas le volet prestataire du plan famille. La mise œuvre de la loi du 29 décembre 1986 a été, j'ose le dire, exemplaire. Tous les textes d'application ont été publiés avant le 31 mars 1987. Faut-il vous rappeler, madame Dufoix, que les règlements d'application de votre loi n'étaient pas encore publiés dix mois après la promulgation de ce texte ? Tandis que le premier millier de bénéficiaires de votre A.P.E. n'était atteint qu'en novembre 1985 - soit onze mois après l'entrée en vigueur de la loi - on comptait, six mois après celle de la loi du 29 décembre 1986, plus de cent mille familles bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation.

Ce résultat a été obtenu grâce à une gestion dynamique réalisée par des croisements informatiques qui ont permis de limiter au maximum, voire de supprimer, l'obligation de produire des justificatifs pour bénéficier des droits.

J'insiste sur cet aspect, car il est particulièrement important pour les familles les plus vulnérables, les plus défavorisées, celles qui rencontrent le plus de difficultés à faire valoir leurs droits. C'est dans cette optique d'une action de justice sociale menée particulièrement en faveur des familles les plus modestes - lesquelles ont, par définition, besoin de ces prestations sociales pour vivre - que nous avons souhaité mettre en place ce mode de gestion de l'administration.

Ainsi nous avons déjà multiplié par plus de quatre le nombre des bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. De 28 000 au 31 mars 1986, ils sont passés à 130 000 au mois de septembre et ils seront bientôt 185 000. Je rappelle qu'ils toucheront 83 000 francs au lieu de 33 000 francs avec l'ancienne A.P.E.

Je note à cet égard qu'à la page 10 de son rapport, M. Evin considère cette augmentation du nombre des bénéficiaires de l'A.P.E. comme une « dilution ». C'est une curieuse conception de la justice sociale !

M. Bèche a critiqué la création de l'allocation de garde d'enfant à domicile en évoquant les crédits de paiement du paragraphe 80 du chapitre 66-20. Il en a conclu que le Gouvernement ne développait pas les modes de garde. Cela est faux !

Ainsi l'effort consenti au titre des contrats crèche est passé de 64 millions de francs en 1986 à 105 millions de francs en 1987, soit une augmentation de 64 p. 100. Il atteindra, dans le budget pour 1988, la somme de 170 millions de francs, progressant encore de 62 p. 100.

Par ailleurs la prestation de service des assistances maternelles a été portée, au 1^{er} juillet 1987, à 197 millions de francs, augmentant de 28,8 p. 100 par rapport à 1986.

Enfin, une nouvelle prestation a été créée : l'allocation de garde d'enfant à domicile. Entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987, elle diminue le coût de ce mode de garde et en facilite l'accès pour toutes les familles.

Le Gouvernement témoigne donc concrètement de l'intérêt qu'il attache à la diversification et au développement des modes de garde. Toutes les familles doivent être concernées et elles le sont par ce système. Il agit sans préjugé idéologique, sans exclusive, uniquement soucieux de l'intérêt des familles. A ce propos, il faut rappeler que l'engagement avait été pris par le précédent gouvernement de créer 300 000 places de crèche. Or 300 000 l'ont été dont seulement 6 000 dans le cadre des contrats crèche. Je tiens ce bilan à votre disposition si vous le souhaitez.

Au mois de mars, j'ai demandé aux partenaires sociaux, aux représentants de l'U.N.A.F. de mettre le développement des modes de garde en priorité dans leurs programmes d'ac-

tion sociale et familiale pour la période 1988-1992. Une large majorité s'est dégagée en ce sens et, à compter du 1^{er} janvier 1988, un nouveau cadre contractuel - le contrat enfance qui concernera tous les enfants de zéro à six ans et tous les modes de garde - sera proposé aux collectivités locales. Une somme de 700 millions de francs sera mobilisée pour cette action.

Les actes et les réalisations de ce Gouvernement semblent donc démentir les propos de l'opposition sur ce sujet. Ils prouvent notre détermination de développer les modes de garde et notre souci de justice sociale.

Enfin, il semble avoir échappé à M. Evin et à M. Bèche que la politique familiale avait un caractère global. Celle-ci ne se traduit donc pas seulement dans le volet fiscal de la première étape du plan famille ; il faut également prendre en compte tous les aspects de la vie de la famille : l'amélioration du statut social de la mère de famille en est un élément essentiel. Le Premier ministre m'a demandé d'élaborer un rapport sur ce sujet en collaboration avec M. Séguin et Mme Gisserot. Les mesures à prendre seront bientôt annoncées par le Premier ministre lui-même.

Le Gouvernement a deux préoccupations en la matière. D'abord, le développement de l'emploi féminin permet à de nombreuses mères de famille d'acquérir des droits propres ; il ne faut pas oublier celles qui n'ont pu acquérir ces droits soit du fait de leur âge, soit en raison de la charge d'une famille très nombreuse. Ensuite, les mères de famille nombreuse doivent être préservées des conséquences des bouleversements que peut connaître leur situation familiale.

La politique familiale globale, commande également d'agir sur l'environnement des familles. C'est pourquoi nous avons relancé les contrats famille. Nous avons dressé le bilan des quarante contrats qui ont été signés et, avec le ministre de l'équipement et du logement, nous avons dégagé des moyens financiers nouveaux, à hauteur de 14 millions de francs, pour financer cinquante contrats supplémentaires.

J'ai pris l'initiative, au mois d'avril, d'une conférence de travail avec Pierre Méhaignerie, avec l'U.N.A.F., les grands mouvements familiaux et le président de l'union des offices d'H.L.M. Des orientations ont été dégagées et un protocole d'accord entre les deux ministres et le président de l'union des offices d'H.L.M. est en cours de signature. Il prévoit tous les assouplissements qui peuvent et doivent être apportés en matière de logement pour mieux correspondre aux besoins des familles.

Il est, en effet, apparu que de trop nombreuses familles, souvent les plus démunies et les plus défavorisées, se trouvaient de fait exclues des aides au logement, soit parce qu'elles n'occupaient pas un logement leur ouvrant ces droits, soit parce qu'elles ne savaient pas comment tirer partie d'une réglementation, il est vrai, compliquée. J'ai demandé à la caisse nationale des allocations familiales d'engager, avec l'union des offices d'H.L.M., des négociations afin de réintroduire ces familles dans leurs droits au logement social. Le dispositif est prêt. Il entrera en vigueur avant la fin de l'année. C'est une manifestation de plus du souci fondamental de justice sociale qui anime le Gouvernement.

Enfin, une circulaire commune à M. Pierre Méhaignerie et à moi-même rappellera, dans quelques jours, aux préfets la nécessité d'accorder une attention particulière aux familles et aux familles nombreuses dans les affectations de logements. Ils seront invités à réunir, d'ici à la fin de l'année, une commission départementale de l'habitat.

J'ai beaucoup entendu parler hier de justice sociale. Je tiens à récapituler l'effort accompli par le Gouvernement pour le plan famille.

Le pouvoir d'achat des prestations familiales a été préservé, contrairement à ce qui a été déclaré hier. Ainsi, une première augmentation de 1,25 p. 100 a été accordée en juillet 1986 et une deuxième est intervenue en juillet 1987 de 1 p. 100 alors qu'elle aurait pu être limitée à 0,83 p. 100. Nous réajusterons, si nécessaire, à la fin de l'année 1987, de façon à tenir notre engagement de préserver le pouvoir d'achat des prestations familiales, dont je rappelle qu'il avait baissé en 1984 et en 1985.

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. Tout à fait !

Mme Georgina Dufolx. Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Volontiers.

M. le président. La parole est à Mme Georgina Dufolx, avec l'autorisation de Mme le ministre.

Mme Georgina Dufolx. Madame le ministre, venez-vous bien d'annoncer que vous aviez l'intention d'accorder une seconde augmentation des prestations familiales sur l'année 1987 ?

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Nous réajusterons s'il apparaît qu'à la fin de l'année le pouvoir d'achat des prestations n'a pas été préservé, puisque nous nous y sommes engagés.

Nous l'avons déjà fait par l'augmentation de 1,25 p. 100 en 1986.

Mme Georgina Dufolx. Au 1^{er} juillet 1986 !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Nous n'avons pas proposé une deuxième hausse en 1986, car elle n'était pas nécessaire, le pouvoir d'achat étant maintenu. Une deuxième augmentation est intervenue au mois de juillet 1987 ; alors qu'elle aurait normalement dû être de 0,83 p. 100, nous l'avons portée à 1 p. 100. Si, d'ici à la fin de l'année, le pouvoir d'achat des prestations n'était pas préservé, nous reverrions le problème, comme nous l'avons indiqué au mois de juillet, afin de tenir notre engagement de préserver le pouvoir d'achat.

Mme Georgina Dufolx. En fonction de quel taux d'inflation ?

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Nous interviendrons, compte tenu de ce qui se passera d'ici à la fin de l'année. Je crois que c'est clair.

Mme Georgina Dufolx. Si le taux d'inflation est de l'ordre de 3 p. 100 ou même un peu plus comme cela paraît devoir être le cas, pensez-vous que l'augmentation du 1^{er} juillet serait suffisante ?

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Madame, nous aviserons à ce moment-là. Mon propos est clair. A la fin de l'année, nous ajusterons pour maintenir le pouvoir d'achat des familles en fonction de la situation financière du moment. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Georgina Dufolx. J'ai donc entendu qu'il y aurait probablement deux augmentations sur l'année 1987. Je vous en remercie.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Vous pouvez simplement entendre que nous avons pris des engagements et que nous les tiendrons ! Cela n'a pas été tout à fait le cas précédemment ! En effet, le pouvoir d'achat des familles, et surtout celui des familles nombreuses, a été particulièrement agressé en 1984 et 1985, vous le savez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Uebarschlag. Ils ont tout oublié !

M. Pierre Mauger. Et ils font les malins en posant des questions !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. J'en reviens à votre attaque systématique en matière de justice sociale.

Je rappelle donc que le pouvoir d'achat des familles sera maintenu et que quatre millions de familles modestes ont été exonérées totalement ou partiellement d'impôt. Nous avons garanti l'effectivité des droits sociaux à ceux qui doivent en bénéficier - ce qui n'avait jamais été fait - grâce à une administration active de la politique familiale. Nous avons engagé des opérations particulières qui concernent la réintroduction dans le logement social des familles qui en sont exclues parce qu'elles sont les plus vulnérables, les plus démunies, ce qui est aussi important.

Je soulignerai également deux autres actions. La première est l'opération « été-jeunes » qui a touché 200 000 jeunes en 1987 et a bénéficié de 8 millions de francs ; une mesure nouvelle est prévue pour 1988. Nous avons également engagé des actions en faveur de l'enfance maltraitée : pour la première fois, nous réunirons les responsables politiques et administratifs œuvrant pour l'aide sociale à l'enfance, et pour l'enfance maltraitée.

M. Bèche, M. Evin, Mme Dufoix, semblent considérer qu'une autre politique familiale est indispensable. Il est toujours possible, certes, de faire autrement. Reste à savoir si le changement adopté répond objectivement à la situation et correspond aux attentes des milieux les mieux informés et les plus responsables. Or que voyons-nous ? Le comité des sages vient de remettre un rapport. Dans le chapitre qui touche la politique familiale, mis à part ce qui a trait au financement de la branche famille - sujet important certes, mais que la loi du 29 décembre n'avait pas vocation à traiter - il recommande des mesures qui ont toutes déjà été adoptées par le Gouvernement.

Cette politique, chacun le sait, a fait l'objet d'une concertation étroite avec les partenaires sociaux et avec l'U.N.A.F. Elle a bénéficié, et bénéficie encore de leur soutien, avec une majorité que nous n'avions jamais vue dans le conseil d'administration. C'est pour nous un critère fondamental de sa pertinence, de son équité, de son adaptation aux circonstances du moment, pour ne rien dire de son caractère démocratique.

Pour répondre aux questions qui m'ont été posées quant à l'avenir, je répète que la politique familiale continue, car nous sommes tout à fait convaincus que la famille justifie la valeur et la vigueur de notre action. La deuxième étape de notre plan familial est, comme vous l'avez compris, en partie centrée sur les familles les plus défavorisées et sur le statut social de la mère de famille.

Mme Gisèle Stievenard. C'est faux !

Mme la ministre chargée de la santé et de la famille. Une question m'a été posée concernant l'adoption. Je serai brève en indiquant que trois mesures seront adoptées d'ici la fin de l'année : le conseil supérieur de l'adoption réformé sera rendu plus efficace pour intégrer les effets de la décentralisation ; un deuxième décret reformera les œuvres privées d'adoption en intégrant, lui aussi, la décentralisation à l'organisation de l'adoption internationale ; enfin une mission interministérielle pour l'adoption internationale installée auprès du ministère des affaires étrangères et comprenant des représentants du ministère des affaires sociales, du ministère de la justice, du ministère des affaires étrangères, sera opérationnelle dans quelques semaines pour ne pas dire dans quelques jours.

Six autres mesures concernant la procédure d'adoption entreront en vigueur au début de l'année prochaine. Il s'agira de l'allongement de la durée de l'agrément, trois ans paraissant trop courts compte tenu de la durée d'attente, pour se voir confier un enfant à adopter ; de la collégialité de la décision d'agrément, afin d'éviter que la charge de la décision ne repose que sur une seule personne ; de la globalisation de l'agrément, celui-ci pouvant être donné pour plusieurs enfants lorsqu'une famille aura exprimé le désir d'en adopter plusieurs ; de la formation des agents instruisant les demandes d'agrément ; de la réédition de la brochure d'information sur l'adoption et de la confection d'une cassette vidéo destinée aux parents candidats à l'adoption.

Je vous rappelle d'ailleurs, monsieur Bayard, que les parents adoptant peuvent percevoir toutes les prestations auxquelles ouvre droit l'enfant à charge. Les prestations, comme les avantages fiscaux, sont en effet liées à la notion d'enfant effectivement à charge. Les enfants adoptés ou en voie d'adoption ouvrent donc bien évidemment les mêmes droits.

J'en viens maintenant à quelques problèmes de santé qui ont été abordés par plusieurs orateurs, et je commence par la médecine scolaire.

M. Bèche a évoqué la réduction des effectifs de médecins contractuels de la santé scolaire et trouvé regrettable qu'aucune création de poste n'ait été prévue pour 1988. M. Roux a regretté, pour sa part, que la médecine scolaire ne soit pas sous la tutelle des services de la santé.

Ainsi qu'ils le savent sans doute l'un et l'autre, c'est après un arbitrage rendu en janvier 1984, par M. Fabius qu'un décret a transféré, à compter du 1^{er} janvier 1985, la responsabilité de la santé scolaire au ministère de l'éducation nationale. Seule la gestion courante des médecins et des secrétaires de santé scolaire reste de la compétence du ministère des affaires sociales et de l'emploi. Cette situation n'est pas satisfaisante, j'en suis bien d'accord avec M. Roux, qui était pourtant directeur général de la santé lorsque cette décision a été prise. Il fallait le rappeler.

Les effectifs budgétaires de ces médecins sont en diminution depuis quelques années. Nous voyons là les conséquences des décisions prises notamment par M. Roux. N'oublions pas que le gel des emplois permettant de ne pourvoir qu'un emploi sur trois a été mis en place en 1983.

En tant que ministre de la santé, je regrette cette évolution.

Comme M. Hannoun l'a fort bien dit, j'estime en effet que les médecins de santé scolaire ont une place incontestable au sein de la politique de santé, par leur connaissance du milieu scolaire, du milieu de vie, essentielle à cet âge de l'enfant, et surtout parce que, comme on l'a souligné à plusieurs reprises dans cet hémicycle depuis hier, la vraie politique de prévention, c'est une politique d'éducation sanitaire et donc une politique qui doit commencer dès la petite enfance et qui doit aborder non seulement les problèmes du dépistage et de la prévention mais surtout ceux de l'information et de l'éducation. La santé, on se la fait ou on se la défait en fonction d'un certain nombre de critères dont on doit s'imprégner dès le plus jeune âge.

C'est pourquoi je m'efforce de faire prendre conscience de la place importante que tiennent les médecins de santé scolaire dans notre système de santé. C'est dans ce but notamment que j'ai décidé d'organiser au début du mois de décembre une journée nationale des médecins salariés, dont les médecins de santé scolaire, contractuels et vacataires inclus, représentent une proportion non négligeable.

Je dirai deux mots sur le *numerus clausus*.

M. Bèche a considéré que le Gouvernement se montrait incapable de maîtriser les dépenses de santé et il a donné de cette incapacité l'exemple de la démographie médicale. Son rapport rappelle en effet la variation du nombre des médecins libéraux : celui-ci s'est accru de 3 p. 100 en 1984, de 4 p. 100 en 1985 et de 5,4 p. 100 en 1986.

Puis-je signaler à M. Bèche que le précédent gouvernement, dans sa dernière année d'exercice du pouvoir, avait maintenu le *numerus clausus* des étudiants en médecine à 4 754 ? Nous l'avons, quant à nous, abaissé à 4 460 pour 1986-1987 et à 4 100 pour l'année universitaire 1987-1988.

En tout état de cause, compte tenu des effectifs des étudiants en médecine qui sont actuellement en formation, le nombre des médecins français va progresser de 160 000 à 200 000 vers 2005. L'action que nous menons aujourd'hui ne portera malheureusement ses fruits qu'à partir de 2010-2020. C'est dire que nous ne travaillons pas pour nous, mais pour la génération future. Il faudrait reconnaître que c'est un problème grave, mais qui existe malheureusement depuis un certain temps et contre lequel nous avons essayé d'agir. Je remercie M. Hannoun et Mme Hubert de l'avoir dit.

La réforme hospitalière continue tout naturellement à poser de nombreux problèmes. M. Hervé et M. Bèche ont évoqué la question de la départementalisation.

J'ai cru vous entendre dire, monsieur Hervé, que vous aviez réussi à mettre sur pied la départementalisation. Vous avez raison, mais uniquement sur le papier ! Dois-je vous rappeler une nouvelle fois qu'en mars 1986, plus de deux ans après le vote de la loi de 1984, seuls trois établissements s'étaient organisés en départements ?

Je m'en suis souvent expliqué, mais il a été dit hier que ma circulaire était en contradiction avec mes propos. Or lorsque nous avons débattu de la loi hospitalière, j'ai bien souligné que le département était la voie de l'avenir, la voie de la modernité, mais que la seule façon de le mettre en place était de le faire de façon non uniforme, non rigide en tenant compte des différences de situation.

C'est ce que nous avons fait en laissant à chaque hôpital la liberté d'établir un règlement intérieur. C'est ce que j'ai fait dans ma circulaire en répétant, comme je l'avais dit ici à cette tribune, que je donnerai l'incitation qu'il faudra pour aider à la formation des départements. Nous avons choisi de faire confiance à tous ceux qui font fonctionner quotidiennement nos hôpitaux pour bâtir des départements d'autant plus solides qu'ils seront volontaires.

Plusieurs orateurs de l'opposition, notamment M. Bèche et M. Roux, se sont inquiétés des perspectives professionnelles qui s'offrent aux jeunes médecins dans les hôpitaux après la réforme que votre assemblée a adoptée en juin. Selon eux, le rétablissement du service comme unité de base de l'organisation hospitalière ferait peser une hiérarchie étouffante.

Je vous rappelle tout d'abord que cette prétendue restauration n'est jamais qu'une mise en accord de la réalité et du droit puisque la réforme de 1984 n'avait jamais été appliquée.

Par ailleurs, la loi de juillet 1987 prévoit l'institution des pôles d'activité. Ceux-ci ont justement pour but de confier de véritables responsabilités précises à de jeunes médecins non chefs de service. Dois-je rappeler aussi ce que nous avons fait pour le clinicat dans les C.H.U. et l'assistantat dans les hôpitaux généraux ?

La réforme que nous avons mise en place, loin de désorganiser l'hôpital, a pour but de permettre aux structures de fonctionner efficacement en offrant plus de motivations à chacun des acteurs. Ce faisant, elle peut rendre le milieu hospitalier plus attractif, cela allant bien sûr de pair avec une plus grande participation à la marche de l'hôpital et une meilleure motivation pour respecter le budget hospitalier.

J'ajoute que le secteur libéral n'est pas, contrairement à ce qui a été dit, réservé aux chefs de service. Il est ouvert à tous les praticiens hospitaliers statutaires à temps plein et, par ailleurs, les taux de redevance favorisent les médecins des hôpitaux généraux. Quant aux critiques qui ont été formulées à l'égard du fonctionnement du secteur libéral d'activités, elles m'étonnent d'autant plus que les décrets d'application sont seulement sur le point de sortir. Donc, toute critique du fonctionnement actuel ne peut être liée qu'à ce qui existait avant le vote de la loi.

Le problème posé par la gestion hospitalière est très important. Il a été abordé par M. Hannoun, M. Bichet et M. Bèche. Les difficultés actuelles viennent pour une grande part des rigidités de la dotation globale, c'est-à-dire du mécanisme auquel s'est finalement réduit le projet initial du budget global.

La dotation globale a eu des effets très positifs en termes de maîtrise des dépenses hospitalières et d'amélioration de la trésorerie. Le principe du budget global est essentiel et doit être préservé.

Mme Gaorgina Dufloix. Merci !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Mais son application a engendré un certain nombre de rigidités et de dysfonctionnements. Combinée avec celle des taux directeurs, elle a gelé des situations de départ souvent très inégales qui n'ont été que partiellement corrigées par des redéploiements.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire, tout en conservant le principe d'un véritable budget global, de revoir certaines de ses modalités actuelles. C'est d'ailleurs l'une des conclusions d'un rapport que j'ai demandé à un groupe de directeurs d'hôpitaux, ainsi que l'a rappelé M. Hannoun.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises ou sont à l'étude dans cet esprit. L'objectif en est à chaque fois d'assouplir la gestion des établissements, de favoriser une meilleure répartition des moyens, et surtout d'encourager les efforts de gestion.

Je citerai tout d'abord la modification des règles relatives aux recettes en atténuation. Les cas de surévaluation de ces recettes sont désormais traités de la même manière que l'étaient déjà les cas de sous-évaluation.

Ensuite, nous avons quadruplé ce que l'on appelle la « marge de manœuvre », c'est-à-dire ce qui permet aux préfets de procéder à des redistributions de crédits entre établissements d'un même département.

Par ailleurs, en ce qui concerne le redéploiement d'effectifs, nous avons créé pour l'année 1987-1988 une enveloppe régionale qui permettra aux préfets de région de procéder à des redéploiements de postes entre départements.

D'autres réformes sont à l'étude dans ce même esprit de souplesse et de pragmatisme.

Nous étudions aussi plusieurs modifications ponctuelles au décret du 11 août 1983 qui définit la dotation globale, pour en effacer certains effets pervers ou certaines procédures inutilisées.

Par ailleurs, nous avons saisi la commission centrale des marchés en vue d'apporter des allègements à la procédure applicable aux établissements hospitaliers.

Enfin, par circulaire, le taux des subventions obligatoires, qui était de 40 p. 100, a été assoupli - il pourra aller de 20 à 50 p. 100 - pour permettre le financement d'opérations

dites de productivité. Je pense, comme M. Bichet, que l'aide financière de l'Etat devrait mieux épouser les capacités financières des hôpitaux, très variables d'un établissement à l'autre.

Vous constaterez que ces mesures, tout en respectant le nécessaire impératif de maîtrise des dépenses hospitalières, sont guidées par un souci de responsabilisation des gestionnaires et de plus grande efficacité de la gestion.

Non, monsieur Hervé, nous n'avons pas abandonné les moyens d'évaluation. Le P.M.S.I. est en expérimentation dans plusieurs régions. Je me suis souvent exprimée à ce sujet. Vous l'avez présenté hier comme la panacée. D'autres pays en sont revenus. Nous avons besoin d'adapter les modes d'évaluation existants, notamment au niveau de la comptabilité analytique, pour les rendre plus adéquats à nos besoins.

Je suis bien d'accord avec vous sur notre réel besoin en ce domaine. Ne polémiquons donc pas. Vous avez tenté une opération d'évaluation. Elle n'était pas prête, elle ne s'est pas faite. Je crois que c'est pour une somme de raisons que des sujets qui sont capitaux doivent encore mûrir.

Effectivement, je viens de relancer la commission d'évaluation médicale nationale. Vous avez demandé hier à quoi elle servait. Je vais l'expliquer en deux mots.

Cette commission a des objectifs économiques et éthiques ; elle tend aussi à préserver la liberté de prescription. Ce sont les trois types d'objectifs que nous avons besoin d'atteindre. C'est une sorte de bureau d'études qui va passer commande à un ensemble d'organismes qui sont déjà en train d'évoluer, qui sont habilités à remplir cette mission et qui sont organisés à cette fin. Je pense aux académies, aux sociétés savantes, aux conférences de consensus qui existent déjà ou qui veulent se former. Je pense aussi à un certain nombre d'expériences d'évaluation qui sont faites mais qui n'ont jamais été synthétisées, ni regroupées, ni mises en action pour en tirer des conclusions.

Nous devons mieux apprendre à évaluer les budgets hospitaliers, ainsi que les médecines dites alternatives ou douces. Ces comités d'évaluation sont saisis par les ministères ou par les organismes eux-mêmes. Un programme résultant d'une quinzaine de saisines vient de démarrer. Je tiendrai régulièrement au courant les Français des résultats que nous obtenons.

Pour en terminer sur ce point, je voudrais revenir à la question de l'harmonisation des modes de financement du secteur public et du secteur privé, que M. Bèche a évoquée dans son rapport.

Je rappelle simplement que, contrairement au gouvernement précédent, nous avons décidé d'aborder cette question essentielle. Dans les tout prochains jours un groupe de travail, placé sous la présidence d'un conseiller d'Etat, M. Guillaume, commencera à réfléchir sur ce point. Il regroupera l'ensemble des représentants de l'hospitalisation privée et de l'hospitalisation publique. Il travaillera sans aucun *a priori*, sans aucune solution toute faite, mais au contraire avec le souci de la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Il n'est pas possible de préjuger des orientations ou des mesures qui seront prises, mais je tenais à rétablir la vérité sur ce point.

M. Hannoun et M. Bichet m'ont demandé quelles actions j'entendais mener pour développer les alternatives à l'hospitalisation. Il s'agit d'un sujet particulièrement important pour deux raisons.

La première est qu'un nombre grandissant de personnes malades ou dépendantes souhaitent être soignées chez elles et non en institution.

La seconde raison est que l'augmentation importante d'ici à l'an 2000 du nombre de personnes de plus de soixante ans demande qu'une politique active de maintien à domicile soit mise en œuvre. L'évolution des techniques permet d'ailleurs de traiter à domicile des pathologies de plus en plus lourdes.

Mais le dossier des alternatives à l'hospitalisation est complexe. La partition entre le volet social et le volet sanitaire entraîne des cloisonnements. Des structures existent déjà, tels les services de soins à domicile pour les personnes âgées ou les services d'hospitalisation à domicile.

Les projets se multiplient. Ils émanent des établissements, des professionnels de santé libéraux ou d'investisseurs.

L'expérience de Lubersac, évoquée par M. Hannoun, constitue un exemple d'un projet correspondant à ce que peuvent être les alternatives à l'hospitalisation, sur le plan médical comme sur le plan économique. Le rapport fait sur place tend à prouver que, dans ce contexte, une journée d'hospitalisation à domicile, assumée par l'ensemble des professions de santé libérales, coûte 430 francs.

Aussi, ai-je demandé, à la fin de l'année 1986, à une commission de mener un travail de réflexion sur ce point. Depuis, différentes voies d'action m'ont été proposées. Ma volonté est claire. Je souhaite développer les alternatives à l'hospitalisation dans les directions suivantes.

D'abord, il faut autoriser des services de soins coordonnés à domicile à se mettre en place. Les projets existent ; ils ont été analysés par un groupe de travail interdirections. Plusieurs d'entre eux peuvent être opérationnels dès maintenant. Je souhaite donc que, en accord avec la caisse nationale de l'assurance maladie, ils puissent se mettre en place à titre expérimental.

Ensuite, il est nécessaire d'organiser les conditions de création des services d'hospitalisation à domicile par les établissements publics et privés.

De même, les établissements privés doivent pouvoir ouvrir des services d'hospitalisation de jour et de nuit. Les projets de texte nécessaires sont en cours d'élaboration et seront prêts de façon imminente.

Enfin, les infirmières libérales doivent pouvoir participer activement au maintien à domicile des personnes malades et s'adjoindre pour ce faire la collaboration d'aides-soignantes.

Ces différentes modalités, qui ne sont sans doute pas les seules, sont susceptibles de favoriser le maintien à domicile des personnes, dont le placement ou le maintien en établissement hospitalier n'est pas nécessaire, n'est pas souhaitable sur le plan humain et est tout à fait fâcheux sur le plan économique.

M. Zuccarelli m'a interrogé sur le SIDA. Il y a aujourd'hui 2 723 malades répertoriés. Le nombre des séropositifs se situe dans une fourchette entre 150 000 et 250 000 personnes. Je voudrais tout de suite lever un doute. Si l'évaluation est aussi grossière, ce n'est pas que nous soyons mauvais ou mal outillés. En effet, on rencontre la même approximation à l'échelle mondiale puisque l'O.M.S. parle de 5 à 10 millions de séropositifs.

Oui, nous avons choisi de rejeter le dépistage systématique, parce que l'O.M.S. et le Conseil de l'Europe l'ont demandé, parce que les ministres de la santé de l'Europe l'ont souhaité et ont signé une résolution allant dans ce sens.

Le dépistage systématique de toute la population serait non seulement inutile mais aussi très coûteux. Il faudrait en effet tester la population de quinze-seize ans à soixante ans. Et le faire quatre fois par an car le temps d'incubation, vous le savez, est de huit à douze semaines, voire plus. Un test peut donc se révéler négatif au cours de l'incubation. Le coût de ce dépistage systématique s'éleverait à seize milliards de francs pour déceler une population séropositive de l'ordre de 0,5 p. 1000, ce qui ne présenterait aucun intérêt.

Nous avons donc choisi une autre attitude qui est celle du dépistage le plus large possible, pris en charge par la sécurité sociale, prescriptible dans de nombreux endroits - 205 consultations hospitalières auxquelles s'ajoutent d'ici à la fin de l'année 100 centres de dépistage anonyme et gratuit - et effectué par tous les médecins, généralistes et spécialistes.

J'ai par ailleurs envoyé, il y a quatre jours, une circulaire dans les hôpitaux pour demander qu'un dépistage soit systématiquement proposé et librement consenti - c'est-à-dire qu'il ne sera pas imposé - dans les services de chirurgie ou d'obstétrique au sein desquels les conditions de travail imposent une connaissance de la séropositivité éventuelle des malades. Ce système a déjà été mis en place dans neuf maternités parisiennes : 1 p. 100 de la population de ces maternités a refusé le test ; les autres femmes s'y sont prêtées.

Nous avons en outre demandé à tous les médecins, à tous les soignants, d'effectuer des dépistages à tous les « carrefours de vie », sur toutes les personnes dont l'interrogatoire semble révéler qu'elles sont prédisposées. Les carrefours de vie sont les périodes marquées par les examens prénuptiaux, prénataux ; ils concernent des populations à risque ainsi que ceux atteints de maladies sexuellement transmissibles.

Nous avons donc choisi la politique du dépistage facilement accessible, couvert par le secret médical et dont les résultats sont annoncés par des médecins.

Je n'ai pas tout à fait les chiffres en tête, mais je les tiens à votre disposition pour vous prouver, montant des remboursements d'assurance maladie à l'appui, à quel point le dépistage s'est développé. Cette campagne de dépistage très largement ouverte mais ciblée est une opération qui fonctionne tout à fait correctement.

Nous avons par ailleurs fait une campagne télévisée sur laquelle je ne reviendrai pas. Treize millions de brochures ont été éditées et 24 millions de feuillets expliquant les voies de contamination ont été envoyés par les P. et T., et en direction des jeunes scolarisés, des toxicomanes, des homosexuels par le biais des associations et des professions de santé. Nous accélérons aujourd'hui la formation de formateurs qui vont se répartir dans le pays et qui s'adresseront de façon un peu plus particulière à tous ceux qui seront ensuite en contact avec les populations.

Nous sommes extrêmement bien placés dans le domaine de la recherche sur le S.I.D.A. Un effort tout particulier a été consenti dans le budget de l'Etat puisqu'un montant de 100 millions de francs a été alloué au programme national de la recherche sur le S.I.D.A. pour l'année 1987.

M. Emile Zuccarelli. C'est peu !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Non, ce n'est pas peu ! Si vous discutez avec les chercheurs spécialistes du S.I.D.A., ils vous confirmeront qu'ils ne manquent pas aujourd'hui de moyens.

D'autres ministères participent à ce plan de mobilisation contre le S.I.D.A. : les affaires étrangères y consacreront 12 millions de francs en 1988, le ministère de la coopération engagera 14 millions de francs pour l'installation de centres de dépistage en Afrique ; une fondation internationale sera créée dans les semaines qui viennent dès que les accords franco-américains auront été définitivement avalisés.

L'action que nous avons menée est donc une action large qui répond parfaitement à la situation actuelle. La dramatisation et une présentation « cataclymique » de la maladie, ce que vous n'avez d'ailleurs pas fait, serait une attitude irresponsable.

La semaine dernière à Paris, 128 pays étaient réunis pour parler du problème du S.I.D.A., et 120 d'entre eux approuvaient ce type de politique. Notre situation n'est pas alarmante, et nous avons de ce problème une approche équilibrée, dynamique qui ne peut que nous faire progresser.

On a beaucoup parlé de prévention, notamment à propos du tabagisme. Plusieurs orateurs, Mme Hubert, M. Cassaing, Mme Mora, ont évoqué la prévention en ce domaine. Après le dépôt du rapport de M. Hirsch, le Gouvernement a décidé d'abord d'engager une campagne nationale qui commencera le 15 novembre, de mener une information permanente dans les hôpitaux, dans l'ensemble des centres de soins, dans les établissements scolaires, et une concertation avec les différents agents qui y travaillent, et cela par une action de réglementation. Nous ferons appliquer la loi qui existe et le décret de mars 1977, en matière de publicité. Nous ferons respecter l'interdiction de fumer dans les milieux scolaires - ce qui est en cours de discussion avec les représentants des enseignants et toutes les personnes concernées - dans les hôpitaux et les unités de soins, dans les lieux publics. Pour ma part, je suis favorable à l'augmentation du prix du tabac recommandée par le comité des sages, augmentation de toute façon nécessaire d'ici à 1992. Le ministre d'Etat, ministre des finances, en décidera en fonction de la conjoncture économique.

Je vous remercie de votre attention, en vous priant de m'excuser, monsieur le président, d'avoir été un peu longue. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, dans le court temps de parole qui m'est imparti, je vais tenter de répondre non seulement aux orateurs qui se sont intéressés à la sécurité sociale, mais aussi à ceux qui ont posé les problèmes difficiles des personnes âgées, des handicapés et de la pauvreté.

Je tiens d'abord à noter le changement de ton dans le débat concernant la protection sociale. Aujourd'hui, plus personne sur ces bancs, sauf peut-être M. Bocquet, ne nie le caractère structurel des difficultés alors que, l'an dernier encore, nous avions le sentiment qu'un changement de gouvernement ou de ministre aurait suffi pour faire magiquement disparaître tous les problèmes. C'est certainement un acquis pour notre pays.

M. Gilbert Berhler. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je tiens à présenter une deuxième remarque liminaire. Nous avons trop tendance à croire que la crise de la protection sociale est un problème français. En réalité, tous les pays comparables ont procédé à des adaptations toujours difficiles ou envisagent de le faire. Les forfaits hospitaliers, les franchises, le ticket modérateur ne sont pas une spécificité française. De même, le mode et l'âge de départ à la retraite font actuellement l'objet d'un débat dans tous les pays d'Europe sans exception.

J'en viens maintenant au plan de rationalisation de l'assurance maladie. Ce plan était nécessaire. Son application a été difficile, mais il obtient aujourd'hui des résultats efficaces.

A propos de la vingt-sixième maladie, je rappellerai simplement que sa suppression a été votée à une large majorité par les partenaires sociaux siégeant au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie, et que ce mécanisme n'était pas précisément propre à faire rêver le pays.

En réalité, nous avons constaté que, d'une caisse à l'autre, le pourcentage des assurés bénéficiant de la gratuité totale des soins pouvait varier dans une proportion de un à quatre, c'est-à-dire de 400 p. 100. Je ne suis pas sûr que le sens de l'équité des Français s'y soit retrouvé.

Nous sommes aujourd'hui convaincus, par l'observation des évolutions, que ce plan a été efficace. Vous connaissez tous la limitation de la progression des honoraires médicaux - 4,4 p. 100 en 1987 sur un an, contre plus de 10 p. 100 en 1985 - et le freinage de la progression a pu être observé sur l'ensemble des dépenses. Je tiens à remercier ici publiquement le secteur libéral qui, dans une large majorité, s'est associé à cet effort difficile. Je remarque d'ailleurs que cette évolution favorable et positive fait justice de l'accusation de laxisme qui nous avait été lancée l'an dernier.

Je précise également, à l'intention de Mme Dufoix notamment, que des dispositifs de sécurité ont été mis en place, qu'ils commencent à fonctionner dans de bonnes conditions et que, par conséquent, personne n'est oublié pour l'accès aux soins, même s'il existe, et s'il a toujours existé, quelques cas difficiles particuliers. Je réponds là en particulier à la remarque du professeur Roux qui a quelque peu, à dessein, noirci le tableau.

Par conséquent, nous ne pouvons partager l'idée selon laquelle le plan de rationalisation serait injuste. Je rappelle que nous sommes passés de vingt-cinq maladies exonérantes à trente maladies exonérantes. Je souligne également que nous avons supprimé tout critère économique pour la prise en charge totale.

En outre, des dispositifs supplémentaires existent, notamment pour ceux qui ne pourraient dans l'immédiat se faire accorder le bénéfice de la gratuité totale. Quant aux invalides et aux bénéficiaires de rentes d'accidents du travail, ils ne sont pas oubliés puisqu'ils entrent dans le dispositif de droit commun dès lors qu'ils seraient eux aussi frappés par une maladie longue et coûteuse et que les prestations supplémentaires leur sont également ouvertes.

M. Coffineau a bien voulu reconnaître qu'il n'y aurait pas de solution miracle aux problèmes de la sécurité sociale ; je prends acte de ce témoignage réaliste. Quant à ses suggestions visant à obtenir la maîtrise des dépenses en agissant à peu près uniquement sur l'offre de soins, c'est là certainement une piste de réflexion et d'action intéressante, mais il doit savoir que les effets d'une action sur l'offre ne se font en réalité sentir qu'à terme, alors qu'il est nécessaire, comme nous l'avons fait, de tenter d'agir sur les deux parties du couple : le prescripteur et l'assuré lui-même. Nous l'avons fait par la réintroduction d'une participation adaptée de chacun au coût de sa santé.

Quant à l'image des problèmes de la sécurité sociale donnée par M. Stirbois, elle m'apparaît tellement éloignée de la réalité comme de ce que veut la majorité des Français que je crains de ne pouvoir le convaincre dans le court temps de parole dont je dispose.

A Mme Hubert, j'indique que nous n'avons en aucune manière l'intention de laisser retomber le climat favorable qui a été créé autour des états généraux de la sécurité sociale, climat qu'elle a bien voulu reconnaître et mettre en évidence. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, sans attendre la fin de l'année, fera connaître ses décisions ; une partie de ces décisions nécessitera un avis supplémentaire du Conseil économique et social ; quant aux autres, vous en serez sans doute saisis, et nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

M. Pierre Meuger. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. M. de Robien a appelé la sécurité sociale, d'une part, à un effort de clarification entre branches, d'autre part, à une distinction des notions d'assistance et d'assurance. Bien entendu, ces notions sont utiles ; elles sont très souvent même éclairantes, mais nous entendons pratiquer cette clarification avec le souci du pragmatisme et sans toucher aux fondements mêmes de la protection sociale auxquels l'immense majorité des Français est attachée.

M. Briant a évoqué le devenir des régimes spéciaux, en particulier dans le domaine de l'assurance vieillesse. Il est exact qu'il existe dans ce pays une très grande diversité de régimes de retraite et que nous aurions peut-être tort de focaliser notre attention sur le seul régime général. En effet, l'ensemble des régimes d'assurance vieillesse - les élus locaux ici présents connaissent très bien les problèmes de la C.N.R.A.C.L. - sont aujourd'hui en difficulté, et il faudra réfléchir sur l'ensemble de leurs modes de fonctionnement. Les modifications, nous le savons, ne pourront être entreprises que progressivement, ainsi d'ailleurs que l'indiquent les sages dans leur rapport tout à fait remarquable sur ce sujet.

J'en viens maintenant aux personnes âgées, aux handicapés et aux problèmes de la pauvreté et de la précarité.

Je voudrais d'abord, à l'intention des orateurs qui ont été les plus critiques, faire une remarque, que je ne devrais normalement pas avoir à formuler parce qu'ils connaissent très bien le sujet. Ce ne sont pas ces crédits budgétaires qui traduisent la réalité de l'intensité de l'effort. En effet, les masses concernées figurent sur d'autres budgets que celui dont j'ai la charge, et la décentralisation elle-même est un facteur nouveau qui interfère et nous permet de démultiplier l'ensemble des efforts.

En ce qui concerne les handicapés, j'indique à Mme Dufoix, à M. Sueur et à M. Evin que le nombre annoncé de 1000 places créées en C.A.T. sera peut-être dépassé pour atteindre le chiffre de 1500, en fonction de la décision de reports budgétaires de l'année 1987 sur l'année 1988 que M. Balladur, saisi par nous de cette question, pourrait prendre. Ainsi, l'effort entrepris depuis de longues années pourra être maintenu.

J'indique que l'effort pour les handicapés ne se limite pas aux places en C.A.T. Nous avons créé cette année 375 places en foyer de vie à double financement, et sur deux ans, 1000 places en M.A.S. En outre, la loi visant à favoriser l'emploi des handicapés entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Elle permettra de soulager les établissements, en quelque sorte par le haut, pour autant que cette loi soit efficace, ce que nous souhaitons tous et ce à quoi nous nous attacherons particulièrement.

M. Sueur a abordé le problème de la réforme de la garantie de ressources. Je ne souhaite pas entrer ici dans le détail technique de cette réforme.

Mme Martine Frachon. C'est dommage !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je souligne simplement que nous entendons bien associer jusqu'au stade ultime des décisions l'U.N.A.P.E.I. qui est effectivement la première association intéressée. Elle a elle-même créé un groupe de travail qui doit procéder à un examen précis de la situation, et ce dans des délais rapides. Nous reprendrons contact avec elle dès qu'elle aura clarifié sa position, de telle manière que la consultation se poursuive et que les principes de la loi de 1975 soient, dans ce domaine comme dans les autres, intégralement respectés.

J'en viens maintenant aux problèmes des personnes âgées, thème qui a été évoqué par Mme Piat. Elle a souligné l'intérêt du maintien en famille et des mécanismes de soutien aux familles qui garderaient chez elles les personnes âgées. Nous partageons son souci, et je ne désespère pas de faire prendre rapidement des dispositions en faveur du placement familial avec, éventuellement, des dispositions permettant d'encourager ce mouvement qui est nécessaire et qui correspond à une solidarité naturelle qui ne doit jamais être oubliée...

M. Pierre Descartes. Faites-le !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... dans un domaine tel que celui-là.

Mais j'ai été plus surpris par les commentaires ambigus de Mme Frachon concernant nos intentions. Si j'ai noté avec satisfaction qu'elle souscrivait aux principales conclusions du rapport Braun, je veux quand même lui rappeler que le rapport Braun, c'est nous qui l'avons demandé.

Mme Martine Frachon. Je n'ai jamais dit le contraire, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Et nous sommes tout à fait en harmonie avec l'essentiel des propositions et des analyses qui y sont faites. Nous n'aurions pas prévu, selon Mme Frachon, dans le budget, les moyens nécessaires. Je lui ferai remarquer que, sans attendre le dépôt du rapport de M. Braun, nous avons augmenté, en 1987 et en 1988, de 100 millions les crédits nécessaires à l'humanisation des hospices, c'est-à-dire de plus de 40 p. 100 l'effort qui avait été consenti avant nous. Ce n'est pas là le signe de la passivité.

De même, Pierre Méhaignerie, ministre du logement, a donné des instructions précises pour que des crédits suffisants dans le domaine des P.L.A. soient orientés vers la création de maisons de retraite et de foyers-résidences pour personnes âgées.

Mme Martine Frachon. Et les allocations logement ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ces priorités ont été clairement affirmées. Je tiens les circulaires à votre disposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

De la même manière, nous avons autorisé, voilà deux mois, la Caisse nationale d'assurance vieillesse à accorder une rallonge pour le financement des maisons de retraite. Chacun sait qu'elle intervient par le biais de subventions ou de prêts sans intérêt. Donc, là aussi les choses avancent.

S'agissant des crédits d'aide ménagère, nul n'ignore, et Mme Frachon moins que quiconque, que ces crédits ne figurent pas dans mon budget. Ils figurent au budget des caisses de retraite, et notamment de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Ils ont été revalorisés de 2 p. 100. Mais je veux préciser les efforts qui ont été faits tant sur le plan fiscal que sur le plan des exonérations des cotisations sociales : exonération fiscale, 10 000 francs de déduction possible, y compris pour les employeurs d'aides ménagères - qui y trouvent donc aussi leur compte - servies par des associations ; nous avons augmenté l'incitation à l'emploi à domicile grâce à une mesure qui est critiquée dans ses modalités détaillées mais dont le principe est heureux et qui sera certainement maintenu quel que soit le gouvernement futur qui aura en charge ce difficile dossier.

Nous sommes donc parfaitement déterminés, madame, à donner les suites qu'il convient au rapport qui a été déposé. Il est novateur dans la mesure où il a associé l'ensemble des parties prenantes, et c'est une grande première. Tous les acteurs sont parvenus à un consensus sur l'analyse et sur les mesures à prendre. Je suis quelque peu surpris que ce thème difficile qui concerne chacun, l'Etat, la sécurité sociale, mais aussi les collectivités locales et les familles, puisse donner lieu à un débat politique. Telle n'a sans doute pas été votre intention et, ai je suis juste dans mon analyse, je vous en remercie. En tout cas, c'est l'ensemble des Français qui doivent se sentir concernés par ce sujet, et je suis sûr qu'au fond de vous-même vous partagez cette analyse.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Hervé souhaite vous interrompre. L'y autorisez-vous ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Bien entendu.

M. le président. La parole est à M. Edouard Hervé, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edmond Hervé. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de me permettre de vous interrompre. Je souhaite simplement vous poser une question. Vous avez évoqué les P.L.A. qui, en partie, doivent aider à financer les structures d'accueil des personnes âgées. Je vous demande de nous rappeler, pour notre parfaite compréhension, combien de P.L.A. sont prévus en 1988 et, sur ce chiffre, combien doivent aller aux personnes âgées.

M. Pierre Mauger. Ils sont à la disposition des préfets ! Un ancien ministre qui n'est pas au courant !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur Hervé, vous connaissez très bien le mécanisme de répartition des P.L.A. Une réserve spéciale existe pour les foyers-résidences pour personnes âgées et les maisons de retraite. Ce sont les préfets qui, après avis d'une commission locale, décident des priorités. En tout cas, instructions leur ont été données de suivre les efforts consentis par les collectivités locales dans ce domaine.

Moi qui circule dans la France entière, je puis vous dire que jamais, dans ce pays, le nombre de projets de foyers-résidences et de maisons de retraite n'a été aussi élevé. Je m'en réjouis. Cela prouve que les conseils généraux et les municipalités ont pris conscience du problème. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Edmond Hervé. Quel est le bilan ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne maintenant la grande pauvreté, je ne puis m'empêcher de dire que j'ai été frappé et déçu à la fois par le caractère partiel et partiel des propos qui ont été tenus.

M. Gérard Bapt. Nous ne ferons jamais mieux que vos amis de ce point de vue !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous tentons de lutter contre la pauvreté par deux moyens complémentaires.

Le premier de ces moyens est le perfectionnement de notre système de protection sociale, en cherchant à combler certaines lacunes. Tel est le sens, par exemple, de l'amélioration des conditions d'accès à l'assurance veuvage pour les femmes âgées de plus de cinquante ans. Car le veuvage, mesdames, messieurs du groupe socialiste, était une source de pauvreté que personne ne conteste et que vous n'avez pas réparée !

M. Jean Ueberschlag. Ils l'avaient oublié !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous avons, de même, supprimé le délai de carence de trois mois entre la fin du versement des allocations de chômage et l'octroi de l'allocation spéciale de solidarité, trois mois qui étaient souvent durs à vivre.

M. Gilbert Barbier. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. De la même manière, nous avons engagé une politique visant à généraliser l'octroi d'allocations de logement dans le parc social. Cette politique permettra, dans les trois ans à venir, d'accorder une allocation à 150 000 personnes qui, paradoxalement, étaient totalement privées d'aide au logement alors qu'elles méritaient en tout premier lieu de bénéficier de la solidarité nationale.

Deuxième moyen, à côté de l'effort consenti au titre de la protection et de la couverture sociale, nous menons une politique d'insertion, en particulier en faveur des chômeurs de longue durée, qui n'a pas de précédent dans l'histoire de notre pays et qui est exactement le contraire de ce qu'a fait M. Bérégovoy en 1982.

M. Gilbert Barbier. C'est vrai !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Plusieurs milliards de francs sont engagés par Philippe Séguin au titre d'une action qui est en train de porter ses fruits et qui sera la meilleure prévention contre la pauvreté et la précarité.

A cet égard, celui qui a engagé le débat il y a trois ans sur ces bancs en disant qu'il fallait plusieurs milliards de francs pour lutter contre la grande pauvreté, trouve totale satisfaction dans l'action engagée par Philippe Séguin. C'est, je le répète, la meilleure prévention. Il s'agit moins de distribuer que d'insérer. C'est toute la philosophie de la politique que nous menons. Dans ce contexte, les crédits qui sont, de manière propre, alloués à la lutte contre la pauvreté et la précarité ne doivent être que des crédits de dernier recours et être eux-mêmes orientés vers l'insertion.

A ce sujet, la limite contre laquelle nous butons pour la mise en place des compléments locaux de ressources n'est pas le manque de crédits, mais beaucoup plus le manque de mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le terrain pour trouver des lieux d'insertion de manière que l'aide apportée ne soit pas une simple assistance, mais corresponde réellement à une insertion.

Mme Ghislaine Toutain. Ce n'est pas croyable d'entendre cela !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Tout le monde sait que les efforts engagés dans certains départements sont remarquables. Ainsi, dans la Marne ou dans l'Ille-et-Vilaine, le nombre de personnes concernées est très élevé - de 600 à 1 000 - sans qu'il y ait la moindre limitation financière de la part de l'Etat.

M. Gérard Bapt. C'est nouveau, cela !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Il n'en va pas ainsi dans tous les départements, alors même, je le répète, qu'aucune limite financière n'est fixée à la participation de l'Etat.

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas le cas en Haute-Garonne ! Je vais en toucher un mot au préfet !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je le dis très clairement : ce ne sont pas les crédits qui manquent, ce sont les volontés ou les possibilités locales d'accueil, peut-être faute d'une préparation suffisante des acteurs sociaux, des travailleurs sociaux, des communes, des associations et - pourquoi pas ? - des hôpitaux et des maisons de retraite qui, tous, peuvent s'associer à cette action.

M. Gérard Bapt. Il ne faudrait pas raconter n'importe quoi sur la Haute-Garonne !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les efforts entrepris, je rappelle le bilan - que nous avons publié - de la campagne 1986-1987 : le montant total des aides est de 720 millions de francs, et je ne vois pas en quoi le fait de comptabiliser dans cette somme l'aide alimentaire serait une malhonnêteté ou un crime. Après tout, l'aide alimentaire de la Communauté a été financée en partie par des ressources françaises. Tout le monde sait que la France contribue au financement du budget de la Communauté. J'ajoute qu'il s'agissait d'une action particulièrement utile, qui sera d'ailleurs reconduite et, je l'espère, menée tout au long de l'année, car la pauvreté ne s'arrête pas au mois d'avril.

Voilà, mesdames, messieurs, trop brièvement exposées sans doute, les quelques précisions que je voulais apporter sur notre politique.

Je me tourne maintenant vers les députés de la majorité pour leur dire qu'il n'auront pas à rougir de la politique sociale qui est menée par le Gouvernement. Elle est fondée sur la transparence, sur le souci de la bonne gestion, de la responsabilisation des acteurs ; c'est une politique d'insertion et, aussi, une politique qui vise à créer dans ce pays, le plus possible au plan local, de nouvelles formes de solidarité. Je suis sûr que vous adhérez à ces orientations et à cette politique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au terme de la discussion et après les observations qui viennent d'être formulées par Mme Barzach et par M. Zeller, il me revient de répondre aux orateurs sur les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle et de tirer quelques enseignements du débat, dont vous me permettez de regretter qu'il se soit trop souvent cantonné dans un manichéisme quelque peu sommaire, pour ne pas dire primaire.

M. Gérard Bapt. C'est réciproque !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il est regrettable qu'on ne puisse, sur des sujets aussi graves, traiter avec sérénité, avec objectivité des problèmes qui assaillent la société française, problèmes qui ne sont pas nés, comme on pourrait le croire en écoutant certains orateurs, dans la nuit du 16 au 17 mars 1986.

M. Gérard Bapt. Ni en 1981 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ces problèmes méritaient mieux que le festival de « langue de bois » auxquels se sont livrés certains.

M. Gérard Bapt. La langue de bois, elle est du côté de la majorité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il est vrai qu'un groupe au moins n'est pas venu ici pour chercher loyalement, sereinement, les meilleurs moyens de lutter contre le chômage. Ce groupe, inquiet des risques de renouvellement de ses propres turpitudes de 1985 et de 1986, est venu dans ce débat avec un objectif et un seul : tenter de semer le doute dans l'opinion et s'efforcer de lui faire accroire que, face au chômage, le Gouvernement n'aurait que des préoccupations préélectorales.

M. Gérard Bapt. C'est le Front national !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est que, mesdames, messieurs, j'ai aux yeux de ce groupe un grand tort, j'ai commis une faute impardonnable, j'ai fait un péché mortel : il se trouve que, depuis quelques mois, les chiffres du chômage sont à la baisse, et voilà qui est insupportable, voilà qui ne saurait être toléré, voilà qui n'est pas admissible, voilà qui justifie tous les coups bas !

Pendant que certains se chargeaient d'entretenir l'ambiance en prenant les accents de Zola pour décrire l'état supposé de la société française - rappelez-vous, quelle soirée nous avons passée ! - d'autres, comme M. Auroux ou M. Collomb, étaient chargés de l'essentiel, à savoir démolir aux yeux de l'opinion publique les acquis du Gouvernement.

Mesdames, messieurs les députés, je vous prends à témoin : cette baisse du chômage, à aucun moment, je ne m'en suis prévalu.

Je ne m'en suis pas prévalu, car j'en connais mieux que personne les limites, la fragilité, le caractère aléatoire, les significations parfois contradictoires.

Je ne m'en suis pas prévalu, car je ne sais, à la différence de l'O.F.C.E., de quoi demain sera fait.

Mais il demeure trois faits incontournables, et d'abord que l'analyse de ce Gouvernement est la bonne et que son discours est courageux.

Les analyses des gouvernements d'hier étaient erronées.

Mme Gisèle Stevenard. Langue de bois !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous aviez, messieurs les socialistes, juré que vous ramèneriez le chômage à zéro. Votre échec est patent ! Votre échec est historique !

M. Gérard Bapt. Sommaire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous n'en avez tiré aucune conséquence !

M. Gérard Bapt. C'est la langue de bois !

M. Raymond Douyère. La meilleure ! C'est l'hôpital qui se moque de la charité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Face aux discours réalistes du Gouvernement, vous continuez à vous complaire - il n'était que de vous entendre ! - dans un discours caractérisé par la veulerie devant les réalités et par les faux-semblants devant les solutions à mettre en œuvre !

Deuxième fait incontournable : sur cette analyse courageuse, le Gouvernement a fondé une stratégie et il s'y tient.

Troisième fait incontournable : cette stratégie est servie par des moyens financiers sans précédent. Même les plus aveugles d'entre vous n'ont pas pu le nier !

Cette analyse, cette stratégie, ces moyens, je les confirme, et c'est l'honneur du Premier ministre que d'avoir voulu tirer, au moment des arbitrages budgétaires, toutes les conséquences de la priorité qu'il avait reconnue ici même à la lutte contre le chômage.

Mesdames, messieurs les députés, je m'efforcerai maintenant d'apporter les réponses qu'elles appellent à vos observations ponctuelles avant de revenir à ce qui aura été au centre du débat.

Mme Jacquaint a évoqué le problème des licenciements des salariés protégés sur recours hiérarchique. Qu'il me soit permis de lui rappeler les chiffres : alors que le nombre des représentants du personnel dont le licenciement a été autorisé sur recours hiérarchique représentait 45,8 p. 100 des demandes en 1984, et encore 43,5 p. 100 en 1985, cette proportion est, en 1986, descendue à 39,6 p. 100, ce qui témoigne, contrairement à ce qu'elle a prétendu, non d'un accroissement de la répression, mais plutôt d'une amélioration de la protection.

Mme Jacquaint m'a également accusé de cynisme pour avoir annoncé une diminution du chômage au mois de septembre. Je le répète, s'il y a bien quelqu'un qui se garde de crier victoire sur la base d'un résultat mensuel, je crois que c'est moi. Je sais trop que la lutte contre le chômage est une lutte de tous les instants pour me laisser aller à ce que me reproche Mme Jacquaint.

Mon analyse, je l'ai dit et j'y reviendrai, c'est que le marché du travail est de plus en plus sélectif. Cela ne signifie pas qu'il faille baisser les bras. Toute notre action montre le contraire, qu'il s'agisse de la politique d'insertion ou de réinsertion des chômeurs en difficulté ou de la différenciation des modes d'activité.

Je ne me prêterai donc pas au procès d'intention de Mme Jacquaint. Elle fait partie, comme M. Jacques Roux, de ceux qui, tout en prétendant refuser la société duale, rejettent également les moyens de l'empêcher.

M. Vincent Porelli. C'est exactement le contraire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. M. Jacques Roux a dit que nous voulions aligner vers le bas la médecine du travail.

Il est vrai que nous avons le souci de préserver, dans la perspective européenne, un système de médecine du travail qui est fait de l'originalité de ses conceptions, de quarante ans de pratique et de la présence en milieu de travail de près de 6 000 médecins spécialistes.

Vous concevrez qu'il nous paraisse logique de confier à une personnalité une mission d'évaluation de notre médecine du travail afin de dégager les évolutions souhaitables, certes, mais aussi la position que la France devra soutenir dans le contexte européen, et ce, précisément, pour éviter d'aligner vers le bas notre système de médecine du travail.

M. Vergès a évoqué les problèmes spécifiques de l'emploi à la Réunion. Il est vrai que la situation y est plus que médiocre. C'est pourquoi, outre le dispositif spécifique propre aux D.O.M. comme les chantiers de développement local, les programmes nationaux y ont été spécifiquement étendus, qu'il s'agisse des T.U.C., du plan pour les jeunes ou du plan contre le chômage de longue durée.

Qu'il soit donc clair que le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés particulières que les jeunes rencontrent pour trouver un emploi à la Réunion. C'est pourquoi un effort exceptionnel a été engagé pour leur formation. En ce qui concerne les stages de préparation à l'emploi, les crédits délégués au commissaire de la République, rapportés à la population, sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Parallèlement, l'apprentissage s'est développé dans des proportions considérables et, dans le cadre du plan d'accompagnement de la loi du 23 juillet, les crédits réservés à l'île de la Réunion représentent quatre fois la moyenne nationale.

M. Porelli a insisté sur le fait que la formation professionnelle devait conduire à une véritable qualification. Je suis d'accord avec ces prémisses, car il est clair que notre économie a besoin d'accroître le niveau de qualification des travailleurs pour répondre aux défis qui lui sont lancés.

Ma qualification n'est pas synonyme de diplômes. Nous devons tenir compte de l'évolution rapide des métiers et admettre que soient reconnues comme qualifiantes des formations ne conduisant pas à un diplôme traditionnel. D'ailleurs, le législateur de 1971 l'avait parfaitement compris, lui qui avait créé une procédure d'homologation des titres offrant toutes les garanties souhaitables.

De la même façon, je ne pense pas qu'un quelconque monopole de l'État en la matière soit opportun. Notre système de formation est pluraliste. C'est une de ses richesses et je souhaite l'utiliser à plein, comme mes prédécesseurs, notamment M. Rigout, l'ont fait, parce que c'est le bon sens.

Je dirai maintenant à M. Stirbois et à M. Herlory que le Gouvernement ne cédera pas à la démagogie en matière d'immigration - cette réponse s'adresse également à M. Le Déaut. Le Front national veut une politique de discrimination, qui ferait dans un premier temps des étrangers les boucs émissaires de la crise. De telles mesures créeraient de surcroît un sous-prolétariat qui pèserait sur les conditions de travail et les salaires et créerait les conditions d'une véritable régression sociale.

Nos principes juridiques, nos engagements internationaux et, de surcroît, nos traditions morales et politiques nous interdisent d'introduire dans notre droit une telle différence entre les hommes qui vivent régulièrement sur notre sol. J'observe d'ailleurs que la proportion des étrangers parmi les demandeurs d'emploi est en diminution, puisqu'elle est revenue de 12 à 11 p. 100 et, si la progression totale du chômage dans ce pays a été ramenée à 2 p. 100 en un an, celle du chômage des étrangers n'est que de 1 p. 100.

La politique d'insertion, comme le montre la mise en place des procédures correspondantes, rencontre une large adhésion des partenaires sociaux, ce qui fait des positions qui ont été exprimées des positions minoritaires.

Mais une politique active d'insertion des étrangers en situation régulière - je dis bien en situation régulière - a pour contrepartie une répression sans faiblesse du travail clandestin et un usage pour les seuls étrangers en situation régulière du service public du placement, de l'indemnisation et de la formation. J'en ai détaillé les éléments dans la présentation de mon budget. Je n'y reviens pas.

Le complément logique de cette politique, c'est évidemment une politique de réinsertion dans leur pays d'origine pour les étrangers qui le souhaitent. Là aussi, j'en ai donné le détail. Cette politique vient d'être étendue. Il s'agit non pas de procéder à un renvoi brutal d'étrangers, mais de créer des conditions raisonnables à d'éventuels départs volontaires.

Je remarque, par ailleurs, m'adressant plus particulièrement à M. Stirbois, que citer le Mali comme exemple de la politique à suivre ne me paraît pas très sérieux quand on sait que ce pays est l'un des plus pauvres du monde. Si c'est là l'exemple que veut nous donner M. Stirbois, il témoigne du caractère sommaire de son analyse.

Quant à la position du Front national en faveur de la préférence nationale en matière de sécurité sociale, je dirai simplement qu'elle procède d'une démarche analogue et également sommaire.

M. Descaves m'a fait un procès concernant l'évolution du chômage et ses caractéristiques. Il m'a notamment accusé de recourir à des formules intermédiaires d'emploi qui en dissimuleraient la réalité. Il souhaiterait visiblement une gestion plus rigoureuse de la demande d'emplois, mais il ne fait manifestement pas confiance à l'A.N.P.E. pour l'assurer.

Curieusement, tout en tirant des conclusions inverses, il rejoint dans la critique certains qui prétendent que j'aurais modifié les modalités de définition des demandeurs d'emplois. Il n'en est naturellement rien.

Le chômage, au sens du B.I.T., est mesuré annuellement par l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur l'emploi. La demande d'emplois est mesurée quant à elle chaque mois par la statistique administrative de l'A.N.P.E. Les deux concepts sont distincts et l'ont toujours été.

Ainsi, de mars 1986 à mars 1987, la demande d'emplois s'est davantage accrue que le chômage au sens du B.I.T. : 200 000 dans un cas, 120 000 dans l'autre, cette divergence ne reflétant nullement une quelconque manipulation des chiffres, mais simplement la différence de deux concepts ainsi que les modes différents d'élaboration des statistiques.

L'attribution à l'A.N.P.E., établissement public, de la parcelle de puissance publique qui lui est nécessaire pour remplir une de ses fonctions essentielles, la gestion de la demande d'emplois, c'est-à-dire l'inscription et la radiation des demandeurs, ne peut donc, n'en déplaise à certains, être considérée, comme un quelconque manquement aux règles du B.I.T. Je saisis l'occasion que m'offre M. Descaves pour faire cette mise au point.

M. Pinte a regretté le caractère insuffisant de la prévision des besoins de formation. Il faut être conscient de l'extrême difficulté de ces prévisions. Nous sommes dans une économie qui évolue très rapidement ; le sens et le rythme de cette évolution ne se laissent que très malaisément détecter ; tous nos partenaires de la Communauté ont fait la même constatation.

Néanmoins, il paraît possible d'aller plus loin dans la voie du repérage des lignes de force des changements les plus probables. C'est pourquoi le Gouvernement, répondant à la demande des partenaires sociaux, est tout disposé à conclure avec les branches professionnelles des contrats d'études prévisionnelles. Des crédits sont prévus à cette fin en 1988.

Comme M. Pinte, je souhaite - et je répond là à une préoccupation de Mme Papon - que les organismes gestionnaires des allocations de chômage fassent un effort supplémentaire pour la réinsertion des chômeurs ; je ne désespère pas que l'Unedic se convainque de l'efficacité des programmes d'insertion locale pour la réinsertion des chômeurs dont elle assure l'indemnisation.

Enfin, M. Pinte nous a fait part de son intention de présenter un amendement sur les articles de la deuxième partie du projet de loi de finances. Cela ne relève pas directement de ma compétence mais il connaît mon sentiment en la matière.

M. Delalande a noté à juste titre que la politique du Gouvernement ne se borne pas à remédier à la situation des chômeurs mais qu'elle propose des possibilités plus grandes de créer de nouveaux emplois. Je le remercie de son analyse et de son soutien. Je suis soucieux comme lui de resserrer les liens entre l'école et la vie active à tous les niveaux, et pas seulement par la rénovation de l'apprentissage.

En ce qui concerne les stages offerts aux chômeurs de longue durée, il serait en effet souhaitable que leur nombre soit plus important. Tant qu'il y aura dans ce pays un chômeur de longue durée, menacé d'exclusion, nous ne pourrions pas nous tenir pour satisfaits. Je rappelle cependant que ces formules d'insertion n'ont jamais été aussi importantes. Mais si nous voulons que ces stages soient efficaces, il faut qu'ils soient de qualité, ce qui suppose une adaptation du rythme d'entrée en stage aux possibilités réelles des organismes d'orientation, des organismes de formation et des entreprises d'accueil. Il s'agit d'apporter aux demandeurs d'emploi une réponse de qualité qui accroisse leur « employabilité », et non du faux-semblant.

En ce qui concerne les travailleurs handicapés, problème également évoqué par M. Delalande, M. Zeller a apporté toutes réponses utiles.

J'en viens aux observations de M. Bleuler. Je précise que le recours à l'emploi à temps partiel se développe dans les hôpitaux publics. Il est vrai que la C.N.R.A.C.L., compte tenu de son règlement, n'admet l'affiliation que des seuls agents recrutés sur un emploi permanent à temps complet. Mais cela n'interdit nullement de recruter directement un stagiaire à temps partiel. L'opération doit seulement se décomposer en deux temps : d'abord le recrutement d'un agent sur un emploi à temps complet, ensuite l'autorisation donnée à l'agent d'effectuer son service à temps partiel. S'il s'agit par exemple d'un mi-temps, un second agent stagiaire pourra être recruté dans les mêmes conditions ; naturellement, la durée du stage est prolongée *pro rata temporis*. Selon le même processus, il est possible de « stageriser » un contractuel.

Mme Dufoix a souligné que la justice sociale était une valeur non seulement humaine, mais aussi économique. Je suis de son avis ; je relève simplement que l'évolution des esprits est à cet égard plutôt de son fait que du mien. Elle m'a recommandé de ne pas désespérer les Français, de ne pas casser le dynamisme des forces vives de notre pays ; j'essaierai modestement.

M. Auroux, de son côté, m'a recommandé de ne pas désespérer les travailleurs, les chômeurs et les retraités. Je vois qu'on n'a oublié personne... (*Sourires.*)

Quant à dire, comme l'a fait Mme Dufoix, que le budget de 1988 ne contient aucune mesure de justice sociale, cela témoigne pour le moins d'un examen superficiel. Donner une priorité à l'emploi, mettre en œuvre des moyens sans précédent en faveur des chômeurs en difficulté, jeunes ou adultes, je crois que c'est là une mesure de justice sociale, ou alors qu'on m'explique ce qu'on entend par là.

La politique en faveur de l'emploi qui est mise en œuvre n'est pas la compensation, comme l'a prétendu M. Auroux, des conséquences de l'idéologie libérale.

M. Gérard Collomb. Hélas ai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La vérité, c'est que la mise en œuvre du dispositif d'insertion et de réinsertion professionnelle ainsi que le développement des modes d'emploi différenciés sont une nécessité. C'est telle-

ment vrai que l'ancienne majorité socialiste avait commencé à mettre en œuvre une telle action. M. Auroux n'affirmera pas, dans ce cas, qu'il s'agissait de pallier les conséquences de l'idéologie libérale.

Par ailleurs, je ne le laisserai pas dire que les associations intermédiaires sont des entreprises de louage collectif. Il s'agit de permettre l'insertion ou la réinsertion de personnes sans emploi dans des domaines où le marché n'offre pas localement de services équivalents. C'est là encore l'intérêt collectif et celui des personnes qui peuvent en bénéficier qui priment. Quand nous essayons d'offrir une raison d'espérer, nous le faisons sur la base de solutions concrètes.

Je dois avouer que je n'ai pas compris l'intervention de M. Carraz, qui m'a laissé perplexe. J'ai compris qu'il me faisait des reproches, mais je n'ai pas saisi s'il me reprochait de trop compter sur les collectivités locales pour la mise en œuvre de l'action menée en faveur de l'emploi ou bien, au contraire, de négliger l'aide qu'elles pourraient apporter pour l'insertion ou la réinsertion d'une population dont elles sont, c'est vrai, les mieux placées pour connaître les préoccupations. Dans le doute, je m'abstiendrai...

M. Berson, outre des comptes que j'ai trouvés assez fantastiques, a, comme M. Porelli, mis en cause la formation donnée à travers les différentes formules d'initiation professionnelle et m'a accusé de sacrifier la formation professionnelle au bénéfice d'actions à court terme ; il m'a dit qu'avec les crédits dont je disposais, je pourrais faire autre chose.

Sans doute ! J'aurais pu sacrifier les stages de réinsertion en alternance, les contrats de réinsertion en alternance ; avec l'argent économisé, j'aurais pu organiser beaucoup d'autres stages de moindre qualité. Mais les chances d'insertion pour les bénéficiaires en auraient été réduites d'autant. Ce n'est pas ce que j'ai choisi. Je ne récus pas telle ou telle formule, j'utilise complètement la gamme des instruments existants ou créés. Et, ces derniers mois, notre objectif prioritaire est précisément l'insertion, la réinsertion grâce à une personnalisation des processus mis en œuvre. Ainsi, l'équilibre entre formation théorique et mise en situation de travail doit être fonction du passé professionnel personnel ainsi que des capacités du bénéficiaire.

A cette occasion, je veux répondre à M. Bapt, qui établirait sinon une hiérarchie artificielle entre les différents types de formation en alternance. Certes, les contrats de qualification répondent à un réel besoin, et nous souhaitons les développer, mais les stages d'initiation à la vie professionnelle et les contrats d'adaptation ont une finalité propre que leur ont d'ailleurs attribuée les partenaires sociaux qui les ont créés.

L'objectif des S.I.V.P. est de permettre à des jeunes, par la découverte de l'entreprise, de disposer de meilleurs éléments d'orientation et d'élaborer ainsi à bon escient un projet professionnel personnel. Ils y sont aidés par un organisme de suivi, en l'occurrence l'A.N.P.E. dans la très grande majorité des cas. Il ne s'agit donc pas d'une véritable formation mais, comme leur nom l'indique très précisément, d'une initiation à la vie professionnelle. De fait, ces stages ne sauraient être utilisés par des entreprises pour pourvoir des emplois saisonniers ou, à plus forte raison, comme substituts à des embauches permanentes.

Des déviations se sont produites par rapport à cette conception, c'est vrai. C'est pourquoi, en plein accord avec les partenaires sociaux, j'ai rappelé à l'ensemble de mes services, par une circulaire du 28 avril dernier, ce que doivent être les S.I.V.P. et les conditions auxquelles est subordonnée l'aide de l'État. Soyez assurés que l'État ainsi que les organisations patronales et syndicales sont également attentifs à ce que le dispositif des formations en alternance reste conforme à son inspiration d'origine, car il correspond vraiment aux besoins des entreprises et des jeunes.

Dans le même souci, le Gouvernement, par un décret du 29 avril, a limité à 200 le nombre des heures de formation financées par un contrat d'adaptation. Ce texte a été pris, je le signale, en complet accord avec les partenaires sociaux ; il est d'ailleurs parfaitement conforme à l'accord national interprofessionnel d'octobre 1983. Il faut en effet rappeler que ces contrats sont proposés à des jeunes qui ont déjà une formation et qu'il s'agit seulement de préparer à un emploi ou à un type d'emploi particulier. Et 200 heures de formation, cela a été constaté, suffisent en règle générale. Si tel n'est pas le cas, un dépassement est possible mais il faut alors le justifier auprès de l'organisme paritaire qui finance et du service de l'État qui enregistre le contrat. Il ne s'agit donc pas de faire

des économies au détriment de la formation offerte, mais de maintenir l'une des trois formules de l'accord de 1983 dans la ligne que ses inventeurs avaient contractuellement tracée.

Mme Toutain et Mme Avice ont évoqué les problèmes spécifiques des femmes. Si la politique en direction des femmes a en effet changé de nature, dès lors qu'il s'agit moins pour elles de conquérir de nouveaux droits que d'exercer ceux qu'elles ont acquis, cela ne signifie pas pour autant que cette politique ait perdu de sa vigueur et de sa détermination.

Mme Ghislaine Toutain et M. Jean Le Garrec. Ah !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne reviendrai pas sur la disparition du ministère des droits de la femme en tant que ministère spécifique ; je me suis suffisamment expliqué à ce sujet.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle, 17 plans d'égalité professionnelle conclus à ce jour témoignent de la volonté du Gouvernement de continuer à mettre en œuvre la loi du 11 juillet 1983 ; 12 de ces plans bénéficient du soutien financier de l'Etat.

Mais le Gouvernement n'entend pas limiter la bataille pour l'égalité professionnelle aux seuls salariés des grandes entreprises. Ainsi, les entreprises de moins de 200 salariés disposent, depuis le mois de juillet, d'un instrument nouveau : le contrat pour la mixité des emplois, qui est mieux adapté à leurs besoins et à ceux de leurs salariés ; soixante contrats en cours d'élaboration à ce jour témoignent du bon accueil fait à cette mesure.

Enfin, l'égalité professionnelle passe par la promotion de la création d'entreprises par les femmes, à laquelle nous attachons une importance particulière, et par la reconnaissance du travail accompli par les conjoints des travailleurs indépendants. Il a été reproché au Gouvernement de n'avoir pris aucune disposition législative en faveur des femmes. Je rappelle seulement, s'agissant des professions libérales, l'article de la dernière loi portant D.M.O.S. qui a ouvert aux conjoints des travailleurs de ces professions la possibilité d'acquiescer des droits propres à la retraite en contrepartie de leur activité professionnelle.

Vous avez également souhaité, madame Toutain obtenir quelques précisions sur l'affectation des 52 millions de francs inscrits en actions diverses. Ces crédits seront consacrés, à hauteur de 18 millions, au fonctionnement des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, dont les modes de fonctionnement ont été revus, et de 23 millions à des stages spécifiques de formation. Le reste concerne principalement les actions en faveur des femmes en difficulté avec, en particulier, le soutien et l'accueil des femmes victimes de violence et l'aide à la réinsertion des femmes détenues, l'accès des mères de familles à la formation, ainsi que des actions en faveur des femmes en milieu rural qui ont été trop longtemps négligées.

Mais l'action du Gouvernement en direction des femmes ne saurait être appréhendée uniquement à travers le budget de la délégation à la condition féminine. Sans même évoquer les programmes locaux d'insertion en faveur des femmes isolées ou les stages F.N.E. femmes isolées qui sont financés en dehors de ce budget, je veux insister sur le fait que la délégation à la condition féminine n'est pas une administration de mission chargée d'impulser et de coordonner les mesures prises en faveur des femmes par l'ensemble des ministères concernés sur leur budget propre. Je citerai à titre d'exemple l'intégration, dans la formation continue des personnels de police, de stages de sensibilisation à l'accueil des femmes victimes de violence, pris en charge par le ministre chargé de la sécurité, la campagne de revalorisation du rôle économique des conjoints d'artisans et de commerçants, « Deux pour gagner », prise en charge à parité avec le ministre dirigé par M. Chavanes, ou les efforts du ministère de l'éducation nationale pour diversifier l'orientation professionnelle des jeunes filles. En agissant ainsi en partenariat, comme c'est sa vocation, la délégation à la condition féminine démultiplie ses moyens d'intervention.

Vous avez, madame Toutain, terminé votre intervention hier soir en citant une phrase prononcée par notre représentant à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Permettez-moi de considérer, à la différence de vous, que ses propos traduisaient une vision assez objective de la situation des femmes en France ; en effet, dans ce domaine, notre pays s'attache à montrer l'exemple.

Nous en arrivons ainsi à la question qui paraît avoir suscité la curiosité de plusieurs d'entre vous, sur les bancs de l'opposition, ce qui ne m'étonne pas...

M. Gérard Collomb. Et même sur les bancs de la majorité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... et parfois même, me dit M. Collomb, sur certains bancs de la majorité. N'attendez pas de moi que je me dérobe ou que je ruse sur un sujet aussi grave.

Cette question, je vais la formuler directement et même crûment : le budget de l'emploi est-il fait pour six mois ou pour un an ?

M. Gérard Collomb. Nous répondons : pour six mois, huit peut-être ! (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si l'on doit me faire un quelconque reproche ou formuler un soupçon à mon endroit dans cette discussion budgétaire, ce n'est certainement pas d'avoir manqué de sincérité dans la présentation des crédits de l'emploi. Le projet de budget pour 1988 est parfaitement clair. Toutes les hypothèses qui ont présidé à l'élaboration de ce projet de budget ont été livrées à l'Assemblée, aux rapporteurs des commissions, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ainsi qu'à vous-mêmes, très longuement. L'Assemblée n'ignore pas, à l'unité près, le nombre de T.U.C., de S.I.V.P., de P.I.L., de P.L.I.F., de S.R.A., de C.R.A., de stages de toute nature, et j'en passe, prévus pour 1988 et dont le financement est assuré.

Les dispositifs en faveur de l'emploi se sont progressivement définis en 1987. Nous avons décidé de les afficher clairement en 1988, l'expérience étant acquise, au lieu de noyer l'ensemble dans le flou d'une large provision que l'on m'aurait d'ailleurs à juste titre reprochée. Ces dispositifs ont été intégralement exposés.

Ils seront mis en œuvre et, je le répète, ils sont financés. Mesdames, messieurs les députés, il vous faut bien comprendre que ce que redoute avant tout le groupe socialiste c'est que je fasse, pour 1988, ce qu'il avait fait lui-même pour 1986. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. C'est faux ! Vous n'avez pas consommé tous les crédits en 1986 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et je vais faire pour le démontrer un bref retour en arrière...

M. Gérard Collomb. Il y a eu des reports de crédits !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... en prenant l'engagement solennel de résister, moi, aux tentations auxquelles eux ont succombé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous renvoie, mesdames, messieurs les députés, à l'année 1985, année préélectorale. Le parti socialiste est aux affaires, si j'ose dire.

M. Pierre Mauger. Dans les affaires !

M. Gérard Bapt. Et Chaumet, vous connaissez ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La loi de finances initiale pour 1985, que chacun peut aller consulter...

M. Gérard Collomb. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous ne m'empêchez pas de parler, monsieur Collomb. Je sais que mes propos vont vous gêner, mais je n'ai encore rien dit et vous voulez déjà m'interrompre !

La loi de finances initiale pour 1985 devait, sur la base des crédits inscrits, permettre d'accueillir tout au long de l'année 1985, année préélectorale par définition puisque les élections avaient lieu en 1986, un total de 98 000 stagiaires. C'est cela qu'au moment de l'examen du budget de 1985 la représentation nationale a été appelée à voter. Ces 98 000 stages se décomposaient en 78 000 stages pour jeunes et 20 000 stages pour adultes auxquels se sont ajoutés, par

effet de report, 6 000 stages pour adultes. J'espère, monsieur Collomb, que vous écrivez et que vous notez au fur et à mesure.

M. Gérard Collomb. Nous connaissons cela parfaitement !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'observe que les 26 000 stages pour adultes étaient répartis sur toute l'année 1985 mais que les 78 000 stages pour les jeunes étaient concentrés sur la rentrée, c'est-à-dire sur l'automne 1985. Il n'est pas nécessaire de sortir de Polytechnique pour se rendre compte que l'automne 1985 est plus proche des élections de mars 1986 que le mois de janvier ou le mois de février 1985 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Ça n'a rien à voir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si l'on additionne 78 000 stages pour les jeunes, 20 000 stages pour adultes et 6 000 stages de report, nous aboutissons à 104 000 stages prévus pour 1985.

Mon prédécesseur, M. Delebarre...

M. Jean Le Garrec. Quel talent !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... estimant sans doute que cela ne suffirait pas à ses besoins, décida en outre, pour l'automne 1985 - vous vous en souvenez sûrement, la décision date de juillet 1985 - une opération exceptionnelle supplémentaire dite de 100 000 stages pour les chômeurs de longue durée, qui donna lieu à une circulaire du 3 juillet 1985.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Raymond Douyère. Il avait raison !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En fait, ces 100 000 stages - mais ça, c'est l'arithmétique socialiste - n'étaient que 92 000.

M. Gérard Collomb. Quand on pinaille à la marge, c'est qu'on n'est pas sûr de sa démonstration !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne veux pas en rajouter !

Ces 92 000 stages étaient répartis de la façon suivante : 20 000 stages pour les jeunes et 72 000 stages supplémentaires pour les adultes. Aux 104 000 stages initialement prévus, il convient donc de rajouter ces 92 000 stages supplémentaires : on arrive ainsi au total de 196 000 stages.

De surcroît, en décembre 1985, dans des conditions particulières sur lesquelles je vais revenir, M. Delebarre...

M. Jean-Yves Le Déaut. Un bon ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... décida encore 40 000 stages supplémentaires, dont 6 500 stages pour les jeunes et 33 500 stages pour les adultes...

M. Raymond Douyère. Efficaces !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... ce qui fit l'objet d'une circulaire du 23 décembre 1985.

M. Pierre Maugar. C'était pour Noël ! (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Au total - 196 000 plus 40 000 - 236 000 stages étaient ainsi programmés sur 1985 et le début de 1986 !

Quant à la loi de finances pour 1986, M. Delebarre, qui était alors beaucoup moins craintif des éventuels chocs en retour, des éventuelles bombes à retardement,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous connaissez ça !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... avait prévu royalement - cela n'avait strictement aucune importance puisque c'était la loi de finances dont la droite allait hériter - 60 000 stages « jeunes » pour la rentrée 1986 et le financement de 31 000 stages « adultes », dont une partie a commencé d'être consommée au début du premier trimestre de cette même année.

M. Gérard Sapt. En 1986, vous avez supprimé des crédits !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je récapitule... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Encore ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Cela vous gêne, n'est-ce pas ?

M. Gérard Collomb. Au contraire ! Nous trouvons cela extrêmement intéressant ! Continuez !

M. Pierre Maugar. Ils n'aiment pas qu'on leur mette le nez dans leur cacà !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je récapitule donc : tout compris, à partir de janvier 1985,...

M. Gérard Collomb. Vous vous enfermez, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... M. Delebarre a disposé de 236 000 stages nouveaux, sans compter ceux du budget 1986. Et je fais l'impasse - parce que je suis toujours trop bon - sur le début de consommation des crédits de 1986.

Ces 236 000 stages, comment, pour reprendre l'expression imagée de M. Collomb, ont-ils été « cadencés » ? C'est très simple : entre 10 000 et 15 000 stages « adultes » de janvier à la fin de l'été 1985 et entre 220 000 et 225 000 sur la période septembre 1985-février 1986.

M. Jacques Sourdilhe. C'est honteux !

M. Pierre Maugar. Quelle magouille !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Voilà le « cadencement » socialiste !

Pour le successeur - la droite - et pour neuf mois et demi : 31 000 stages « adultes » déjà entamés, plus le financement d'une rentrée pour les jeunes à hauteur de 60 000 stages, en théorie. Je dis « en théorie », car le budget ne prévoyait qu'une provision de 167 millions de francs, d'ailleurs affectée à des actions en faveur des femmes isolées à hauteur de 6 000.

M. Gérard Bapt. Il fallait le faire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je répète : janvier-août 1985 : 15 000 stages ; septembre 1986 - février 1986 : 220 000 au moins ; mars 1986 - décembre 1986 : 37 000 pour les adultes et une rentrée théorique à 60 000. Tout ça, c'est-y pas du « cadencement » ? (*Sourires sur divers bancs.*)

Mais ce n'est pas tout, car mon prédécesseur est encore meilleur maître artificier que cela...

M. Gérard Collomb. Que vous ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... et, en matière de bombe à retardement, il s'y connaît !

Quant à la troisième volée de stages dont je vous ai parlé, à savoir les 40 000 qui ont été décidés au mois de décembre, à tout hasard, M. Delebarre et le gouvernement de l'époque - je vois que cela fait rire M. Le Garrec : c'était sans doute une bonne farce - l'ont décidée alors qu'il n'était rien prévu dans le projet de loi de finances pour 1986. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Francis Hardy. C'est honteux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il n'y avait pas un sou !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous les avez trouvés, les sous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mieux : alors qu'ils ont décidé cela au mois de décembre, ils n'ont même pas mis à profit la fin de la discussion budgétaire pour venir demander au Parlement les compléments nécessaires.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et le collectif budgétaire ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous allons y arriver, monsieur Le Déaut !

Pour ces 40 000 stages, le premier centime n'était donc pas prévu au budget, or ces stages coûtaient quand même 1 300 millions de francs !

M. Raymond Douyère. Vous avez trouvé 6 milliards de francs supplémentaires dans le collectif, qui venaient de notre gestion ! Vous avez donc eu largement de quoi les financer !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Alors, M. Delebarre a fait du redéploiement, mais M. Douyère, qui n'en est pas à une erreur près, se trompe d'un zéro !

M. Gérard Collomb. Non ! Il parle de l'ensemble du budget !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. M. Delebarre, pour financer ces 40 000 stages, n'a trouvé que 600 millions de francs. Quant aux 700 millions qui manquaient - cela va sûrement faire rire M. Le Garrec -, j'ai dû les payer moi-même, juste après mon arrivée au ministère. *(Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Sur le collectif de juillet 1986, j'ai dû ouvrir 700 millions de francs de crédits supplémentaires qu'il a fallu en partie gager sur le financement de la rentrée « jeunes ».

Si l'on a pu réussir une rentrée normale pour les jeunes, c'est avec de nouveaux moyens. Nous avons donc dû non seulement subir le contrecoup des turpitudes que je viens de décrire, mais au surplus en financer après-coup l'essentiel !

M. Jacques Sourdille. C'est honteux !

M. Pierre Mauger. Oh ! les vilains !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Donc, 220 000 stages à la veille des élections, 37 000 pour le reste de l'année, une rentrée hypothéquée et 700 millions de francs d'ardoise ! Voilà la situation que nous avons trouvée !

M. Pierre Mauger. Ils ne disent plus rien, tellement ils ont honte !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et ce sont les mêmes qui, pendant une journée entière, viennent nous donner la leçon !

Franchement, si l'opposition - c'est incontestable - sait donner des leçons, elle ne sait pas donner l'exemple. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Collomb. Pouvez-vous parler de l'analyse de votre cadencement ?

M. Raymond Douyère. Octobre 1988 va être cruel pour vous, monsieur le ministre !

M. Gérard Collomb. Pourriez-vous parler de votre dispositif ?

M. Jean-Marie Demange. Ces socialistes sont lamentables !

M. Pierre Mauger. Des tricheurs !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et ce mauvais exemple, mesdames, messieurs les députés, rassurez-vous, nous ne le suivrons pas !

J'en reviens au budget de 1988.

Plus de quatorze milliards, soit une augmentation de quelque 8 p. 100 sur les crédits immobilisés en 1987, est-ce suffisant ? En aurait-il fallu quinze, seize ou près de vingt ? A cet égard, les divers orateurs socialistes n'étaient même pas d'accord entre eux.

M. Gérard Collomb. Si vous me permettez de vous interrompre, je vous donnerai le bon chiffre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le début d'un calcul sérieux ne nous a jamais été apporté, mais il est vrai que les comptes de l'opposition n'obéissent pas toujours à une arithmétique communément admise, ainsi que je l'ai moi-même, longuement et douloureusement, expérimenté pour ce qui concerne la sécurité sociale !

M. Gérard Collomb. Si vous êtes si sûr de vous, demandez-nous les comptes nous vous les donnerons !

M. le président. Monsieur Collomb, vous n'avez pas la parole !

M. Bernard-Claude Sevy. Oui, ça suffit !

M. Etienne Pinte. Disqualifié, Collomb !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mesdames, messieurs, je le répète : le dispositif figurant dans la loi de finances est considérable.

M. Gérard Collomb. Tiens donc ! Les choses ne seraient-elles pas aussi mauvaises ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai même entendu certains esprits s'en formaliser.

M. Pierre Mauger. M. Collomb n'a que des chiffres truqués !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ce dispositif représente un effort largement supérieur à celui de 1987, toutes formules confondues, et jamais autant de ressources n'aurait été mobilisées contre le chômage - même M. Berson a bien voulu le reconnaître !

M. Gérard Collomb. Monsieur le président, avec la permission du ministre...

M. Jean Narquin. Silence, Collomb !

M. Gérard Collomb. Puisque vous êtes si sûr de vos chiffres, monsieur le ministre, permettez qu'il y ait débat !

M. Pierre Mauger. Taisez-vous, truqueur !

M. le président. Monsieur Collomb, je vous en prie !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Au surplus, et je l'ai dit, la politique de l'emploi est un tout : aux dispositifs d'insertion et de réinsertion s'ajoutent l'ensemble des procédures de conversion, dont les dotations ont été largement calculées. Les possibilités d'arbitrage au sein de ces dispositifs sont larges, et j'en prendrai deux exemples.

Premier exemple : 250 000 T.U.C. en moyenne mensuelle correspondent à un passage de 220 000 en début d'exercice à 280 000 en fin d'année. Si ces chiffres sont atteints - je l'indique à ceux qui sont décidément plus sensibles aux évolutions statistiques qu'à l'évolution des réalités qu'elles recouvrent -, cela ferait 60 000 demandeurs d'emplois de moins. Si ces chiffres n'étaient en revanche pas atteints, les disponibilités ainsi dégagées pourraient être, le cas échéant, redéployées vers d'autres actions qui, elles, auraient les effets statistiques escomptés.

M. Gérard Collomb. Quel mauvais dossier !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Second exemple : les crédits ont été prévus pour 70 000 bénéficiaires des conventions de conversion, pour 65 000 bénéficiaires nouveaux de l'allocation spéciale du F.N.E. et pour 15 000 congés de conversion. Là encore, le même raisonnement s'applique et les redéploiements sont possibles.

Pour le reste, nos hypothèses économiques sont celles de la loi de finances : ce sont des prévisions et il faut les prendre pour telles. C'est la réalité qui, de toute façon, primera. Cessons donc de tourner autour du problème sans l'aborder vraiment !

M. Gérard Collomb. Monsieur le ministre...

M. Jean Bouquet, rapporteur spécial. Un peu de politesse, monsieur Collomb !

M. André Fanton. Collomb est insupportable !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Aucun gouvernement - je dis bien : aucun -, quelle que soit sa couleur politique, ne pourrait faire l'économie de mesures complémentaires contre le chômage s'il advenait que la réalité se révèle moins favorable que les prévisions. Tous ceux qui, sur ces bancs, ont eu des responsabilités, le savent.

J'ai moi-même obtenu, au cours des exercices 1986 et 1987, les moyens de mener l'action que j'estimais indispensable et je sais que, dans l'hypothèse politique qui a ma préférence pour 1988, mon successeur les obtiendrait encore...

M. Gérard Sapt. Il se couvre déjà !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ...s'ils lui apparaissaient nécessaires. Je sais que cela peut paraître exclu à certains, mais je n'y suis vraiment pour rien.

En un sens, le débat que nous avons ici me ravirait...

M. Gérard Collomb. Ce n'est pas un débat, c'est un monologue !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ...s'il ne s'agissait de porter remède à des situations aussi tragiques.

Que signifie ce débat en effet ? Il témoigne du fait que, progressivement peut-être, une prise de conscience des réalités s'opère, même si tout le monde ne veut pas en tirer les conséquences.

Il n'y a pas si longtemps, j'avais un sentiment de solitude lorsque je plaçais pour ce type de mesures, lorsque je disais que le plein emploi des années 60 n'était plus, et pour longtemps, un objectif accessible, ...

M. Gérard Collomb. Vous l'auriez dit avant 1986 ...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... lorsque je soutenais qu'il fallait des solutions intermédiaires entre l'emploi à temps plein et le chômage, ...

M. Gérard Bapt. Vous n'étiez pas le seul dans ce cas !

M. Gérard Collomb. C'était plutôt M. Delebarre qui le disait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... lorsque je recommandais le développement des formules d'insertion ou de réinsertion des jeunes chômeurs de longue durée et lorsque je faisais de la formation professionnelle en alternance, malgré vous, mesdames, messieurs les socialistes, un élément essentiel de la politique de l'emploi.

M. Jacques Sourdilhe. C'était très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Que puis-je constater aujourd'hui ? L'opposition, qui, je le reconnais, avait inventé certaines de ces formules...

M. Gérard Collomb. Ah bon ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... mais les dissimulait honteusement, ...

M. Gérard Collomb. Oh !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... me reproche tantôt de ne pas prévoir assez pour 1988, comme M. Collomb, tantôt de prévoir trop, comme M. Berson.

M. Gérard Collomb. Voulez-vous que je vous prouve qu'ils ont raison ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Sur d'autres bancs, où l'on considérait, me dit-on, ces mesures comme des actions de second ordre au regard de la vraie politique économique, on admet aujourd'hui que ce qu'on appelle parfois de façon condescendant le « traitement social du chômage » est tout aussi indispensable qu'un traitement dit « économique ». A ceux qui pensaient ainsi, je demande encore un effort. Il faut qu'ils comprennent qu'il n'y a pas de traitement social opposé à un traitement économique.

Lorsqu'un jeune sans qualification fait un stage de qualification pour acquérir un métier, est-ce du traitement « social » ou du traitement « économique » ? Lorsqu'un chômeur de longue durée est réinséré dans la vie professionnelle, est-ce du traitement « social » ou du traitement « économique » ? Lorsqu'on donne les moyens à une femme isolée de rentrer dans la vie active, est-ce du traitement « social » ou « économique » ? Lorsqu'on permet à un jeune d'entrer en contact avec la vie professionnelle, par l'intermédiaire des S.I.V.P., est-ce du traitement « social » ou « économique » ?

M. Gérard Collomb. Un ministre sur la défensive !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ceux qui dédaignent ce traitement social ont tort. La vérité est que nos sociétés devront désormais entretenir en permanence un dispositif complet et différencié de mesures anti-chômage et que ce dispositif devra faire l'objet d'ajustements constants. Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, procéderont à ces ajustements, parce que ce sera un devoir, et même une nécessité économique.

M. Jean Le Garrec. Vous copiez notre discours !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est probablement, mesdames, messieurs, la dernière fois que j'ai l'occasion de m'exprimer devant votre assemblée au sujet de l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Raymond Douyère. C'est sûr !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Permettez-moi donc de vous répéter ma conviction, forgée par un combat quotidien contre le chômage, une conviction qui est renforcée par l'expérience de tous ceux qui se battent sur le terrain, parce que c'est leur métier ou parce que tel est le sens de leur engagement bénévole.

Personne ne vaincra le chômage avec les seules armes de l'économie parce que cette crise n'est pas seulement une crise économique, c'est aussi une crise culturelle et sociale. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est une crise culturelle et sociale liée aux implications de l'évolution technologique.

M. Jean Le Garrec. La sagesse vous vient, monsieur le ministre !

M. Gérard Collomb. Sur le tard, mais mieux vaut tard que jamais !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous connaissons les données qualitatives du problème. Quant aux données quantitatives, elles sont également connues de nous du fait de la réduction de l'emploi dans l'industrie et dans le secteur agricole, du fait de l'augmentation des taux d'activité féminins, du fait de notre démographie encore nombreuse. L'écart spontané entre les ressources en main-d'œuvre et l'offre d'emploi continuera encore dans les prochaines années à se situer autour de 300 000 personnes au moins.

Ne négligeons pas pour autant les aspects qualitatifs du problème. Il y a et il y aura de moins en moins de postes n'exigeant aucune qualification. Par ailleurs, contrairement à ce que vous avez prétendu, les entreprises ne peuvent plus s'offrir le luxe de sureffectifs...

M. Jean Le Garrec. Nous n'avons jamais dit ça !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... et continuer, comme par le passé, à employer des personnes peu qualifiées ou faiblement productives. C'est pourquoi nous avons supprimé l'autorisation administrative de licenciement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les entreprises doivent au contraire mobiliser pleinement leurs réserves de productivité et recourir aux services d'un personnel de plus en plus qualifié, qu'elles ont d'ailleurs souvent des difficultés à recruter.

M. Gérard Collomb. Quel aveu d'échec !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous touchons là, mesdames, messieurs les députés, à la réalité culturelle de la crise.

Le corps social n'arrive pas à s'adapter aux rythmes de l'évolution technologique. La lutte contre l'échec scolaire, la lutte pour la formation deviennent donc prioritaires. Mais ne nous faisons aucune illusion sur notre capacité à traiter tous les cas qui se posent en termes de flux. Y arriverions-nous qu'il resterait ce que l'on appelle les « stocks ». Qui ne voit, d'ailleurs, que le marché de l'emploi tend à séparer les demandeurs en deux catégories : ceux qui, du fait de la nécessaire mobilité des hommes et des entreprises, se trouvent en transition et se replacent relativement facilement au bout de quelques semaines ou de quelques mois, et ceux pour qui le chômage se prolonge au-delà d'un an, voire sur des périodes plus longues encore ? Ces derniers représentent 850 000 des demandeurs d'emploi. Le chômage a sur ces personnes les conséquences redoutables que vous connaissez bien : la marginalisation, la dégradation physique et morale, le risque d'exclusion sociale et économique définitive. Ne nous y trompons pas, plus nous développerons l'investissement productif et la haute technologie, plus le marché du travail deviendra sélectif. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas réaliser cet effort de modernisation, qui est évidemment la condition du retour à la compétitivité de notre économie.

Le problème du chômage de longue durée, il faut donc avoir le courage de le dire, se posera encore pendant longtemps dans ce pays. Il est d'ailleurs devenu la principale cause de précarité et d'exclusion. On ne peut, dès lors, s'agiter sur son fauteuil en criant : « L'emploi ! l'emploi ! l'emploi ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) L'emploi classique n'est qu'une solution parmi d'autres au problème du chômage. Notre société se déshonorerait, mesdames, messieurs les députés, en laissant les chômeurs de longue durée au bord du chemin.

La bataille contre le chômage ne sera jamais gagnée si les responsables politiques s'obstinent à refuser de regarder les réalités en face. Or trop de gens dans les classes politiques et médiatiques n'ont encore rien appris ou rien compris.

Ceux qui aspirent au pouvoir ont décidé, une fois pour toutes que, si le Gouvernement en place résiste un temps soit peu à la vague déferlante des ssns-emplois, c'est qu'il ne fait que du traitement social. Leur discours en prend un ton navré : le traitement social, ce pis-aller, ne devrait pas faire oublier le traitement économique, *et cætera*.

M. Gérard Collomb. C'est là votre discours d'hier, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il n'est pas jusqu'à ceux qui détiennent le pouvoir qui ne soient parfois affectés par l'aveuglement ambiant...

M. Raymond Douyère. A qui faites-vous allusion ?

M. Gérard Collomb. Vous êtes bien seul, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ils se résignent mal à conduire parfois une telle politique. Ils ne reconnaissent au traitement social que des vertus statistiques, se culpabilisent en un mot, et n'ont de cesse de démontrer que, s'il y a un mieux, c'est grâce au regain de l'activité.

M. Gérard Bapt. Comme M. Raymond Barre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Or, il y a quelques vérités qui devraient s'imposer à chacun.

L'opposition entre le traitement social et le traitement économique du chômage - je l'ai dit, mais on ne le répétera jamais assez - est totalement artificielle.

M. Jean Le Garrac. Nous l'avons dit !

M. Gérard Collomb. Adieu au libéralisme !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En fait, on ne sait si une action relève de l'un ou l'autre traitement qu'en fonction de ses résultats. Un stage qui débouche sur un emploi ne relève pas du traitement social et le même stage sans résultat, relève du traitement social ! Une formation réussie, donc transformée en insertion, participe au progrès économique.

L'emploi, je le répète, n'est qu'une solution parmi d'autres au problème du chômage. Il faut évidemment réserver la priorité à la création d'emplois, mais cela ne peut suffire. Le problème du traitement social ne devrait donc pas se poser.

Certes, la réinsertion est la voie royale. Il faut chercher pour les chômeurs de longue durée, obstinément et méthodiquement, des formules d'insertion et de réinsertion en les « ciblant », comme on dit, pour répondre à leurs caractéristiques et à leurs besoins. Mais ce n'est pas suffisant.

Il y a des gens dans ce pays qui ne pourront pas, qui ne peuvent plus réussir leur insertion ou qui, à tout le moins, ne peuvent l'espérer avant de très longs délais. Il faut avoir le courage de le reconnaître et de le dire.

Le débat national qui s'est ouvert sur la pauvreté et la précarité montre que cette question est au cœur des préoccupations des Français. En multipliant des formules du genre des compléments de locaux de ressource, des programmes d'insertion locale, des associations intermédiaires, nous ouvrons, concrètement et pas à pas, l'accès à un revenu minimum par l'exercice d'une activité qui n'est pas seulement une contrepartie, mais qui est d'abord et surtout un gage de dignité personnelle et de dignité sociale.

C'est pourquoi je suis convaincu que, quel que soit le gouvernement en place après les élections présidentielles, la politique contre le chômage de longue durée devra être poursuivie, car il ne s'agit pas d'une politique circonstancielle. Elle sera poursuivie sans rupture si j'y ai encore quelque influence. Il se peut même qu'elle doive être renforcée et, s'il manque de l'argent, il faudra bien le trouver car on trouve toujours des moyens pour les priorités nationales.

M. Gérard Collomb. Il vaut mieux les trouver dans la loi de finances !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La lutte contre l'exclusion est une de ces priorités. S'il n'y avait qu'une chose à retenir de ce débat, ce serait celle-là ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R et U.D.F.)*

M. Gérard Collomb. La conclusion, c'est que vous vous êtes dérobé !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi *(suite)* :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2. - Emploi, de M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. - Formation professionnelle, de M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. - Santé et famille, de M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. - Section commune : affaires sociales, de M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 961 : tome I. - Emploi, de Mme Christiane Papon ; tome II. - Formation professionnelle, de M. Jacques Legendre ; tome III. - Protection sociale, de M. Claude Evin ; tome IV. - Santé et famille, de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 962 : tome IV. - Immigration, de M. Daniel Goulet.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN